



Treasury Board of Canada
Secretariat

Secrétariat du Conseil du Trésor
du Canada

Canada

Guide du gouvernement ouvert 2023

Un guide pour la publication des données
et de l'information ouvertes sur le site
ouvert.canada.ca

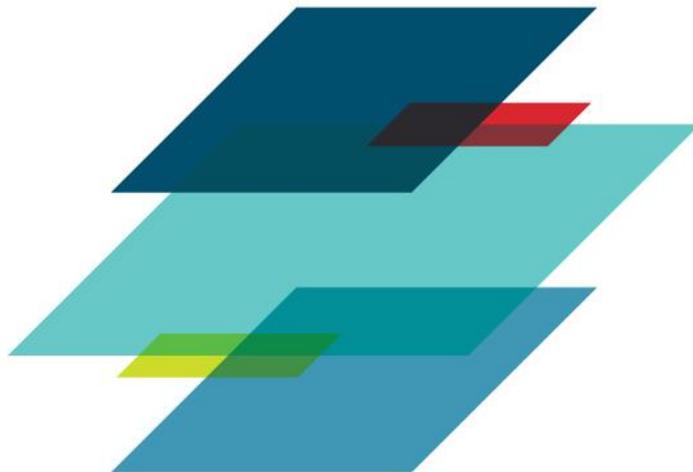


Table des matières

1.	Contexte	4
1.1.	But	4
1.2.	Contexte	6
2.	Comment publier des données et de l'information ouvertes sur le Portail du gouvernement ouvert?	15
2.1.	Déterminer ce qui doit être publié	16
2.2.	Prioriser les ressources à publier	18
2.3.	Préparer les ressources pour les publier	30
2.4.	Faire approuver	34
2.5.	Publier les ressources relevées	36
2.6.	Gérer la ressource publiée	36
2.7.	Promouvoir les ressources à l'aide d'une stratégie	38
2.8.	Tenir à jour les ressources de façon continue	39
3.	Annexe A. Lignes directrices sur la sécurité, la confidentialité et la protection des renseignements personnels	43
3.1.	Introduction	43
3.2.	Principes	43
3.3.	Contexte de la sécurité et de la protection des renseignements personnels	45
4.	Annexe B. Gouvernance	52
4.1.	Objectif	52
4.2.	Vue d'ensemble	52
4.3.	Public cible	53
4.4.	Risques	53
4.5.	Pratiques exemplaires	53
4.6.	Rôles et responsabilités	55
4.7.	Organe de gouvernance (exemple)	60
4.8.	Exemple de processus	67
4.9.	Ressources supplémentaires	68
5.	Annexe C. Schéma de publication	68
5.1.	Catégories, sous-catégories et exemples	68

5.2. Pratiques exemplaires.....	70
6.	Annexe D. Définitions
.....	75

1. Contexte

1.1. But

Le Guide du gouvernement ouvert a été élaboré en 2018 grâce à la collaboration des membres du groupe de travail provenant de plus de 25 organisations du gouvernement du Canada (GC). À l'aide de consultations menées auprès d'un bon nombre de ces organisations de 2020 à 2021, le guide a été mis à jour afin de tenir compte des pratiques internationales les plus récentes en matière de gouvernement ouvert. Il vise à fournir une orientation, des pratiques exemplaires et des outils permettant d'en apprendre davantage sur les processus de gouvernement ouvert du GC. Il présente également des consignes sur la mise en œuvre de la [Politique sur les services et le numérique](#), la [Ligne directrice sur les services et le numérique](#) et la [Directive sur le gouvernement ouvert](#), qui contribuent à assurer l'uniformité des approches adoptées en ce qui a trait aux pratiques en matière de données et d'information ouvertes à l'échelle du gouvernement.

Le présent guide s'aligne sur la [Stratégie relative aux données de 2023-2026 pour la fonction publique fédérale](#) et les [Normes numériques](#) du GC, qui sous-tendent la transition du gouvernement vers des approches plus souples, ouvertes et axées sur l'utilisateur. Tout comme l'[Ambition numérique du Canada](#), celles-ci reconnaissent le fait que les données et l'information sont des « ressources » qui peuvent être exploitées pour améliorer les résultats des collectivités, en particulier lorsqu'elles sont mises à la disposition du public pour être réutilisées.

Le guide repose sur la [Charte internationale sur les données ouvertes](#), qui définit les six principes, présentés ci-dessous, à prendre en compte et à appliquer lors de la publication de données et d'information ouvertes.



Figure 1: Principes de la Charte internationale sur les données ouvertes

Le présent guide vise les personnes qui jouent un rôle de soutien pour le gouvernement ouvert au sein de leur organisation, notamment :

- le dirigeant principal de l'information, le dirigeant principal des données et le dirigeant principal de la sécurité, et leur personnel;
- les gestionnaires de la GI-TI;
- les coordonnateurs du gouvernement ouvert;
- les spécialistes des données géospatiales;
- les spécialistes de la protection des renseignements personnels et de la sécurité;
- les gardiens, les responsables et les gestionnaires des données;
- les chercheurs et les scientifiques;
- les propriétaires opérationnels;
- les autres personnes jouant un rôle dans la gestion et la publication des données et de l'information.

Le Guide du gouvernement ouvert sera mis à jour de façon continue afin de tenir compte des pratiques courantes du GC en matière de gouvernement ouvert. Par conséquent, les commentaires et les suggestions concernant les mises à jour peuvent être envoyés à l'adresse open-ouvert@tbs-sct.gc.ca.

1.2. Contexte

1.2.1. Histoire du gouvernement ouvert du Canada

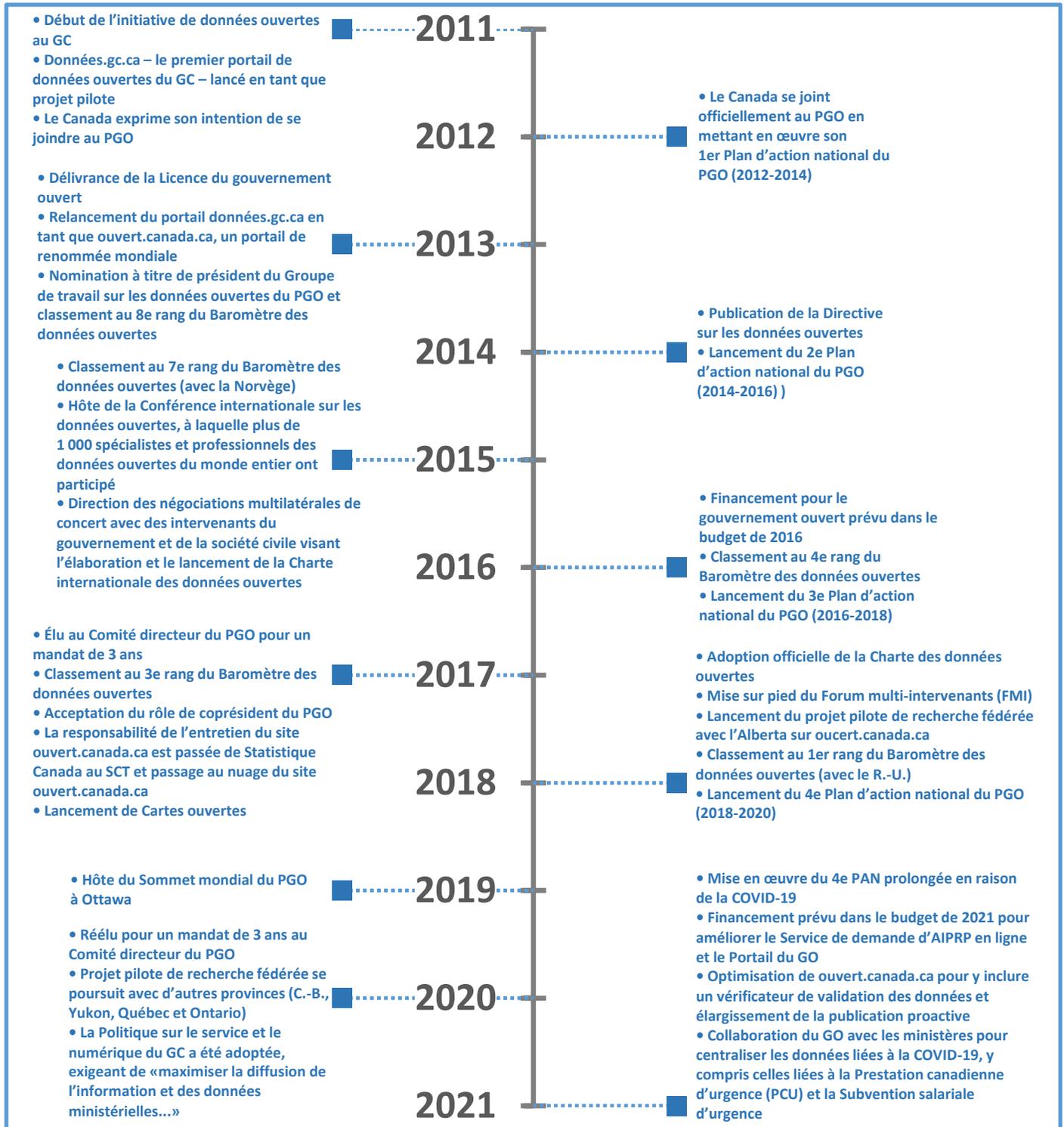


Figure 2: Histoire du gouvernement ouvert du Canada, de 2011 à 2021

1.2.2. *Politique sur les services et le numérique et Directive sur le gouvernement ouvert*

Selon la [Politique sur les services et le numérique](#), les organisations du GC sont tenues de :

- 4.3.2.8 maximiser la diffusion de l'information et des données du ministère en tant que ressources ouvertes et repérables au moyen du [Portail du gouvernement ouvert du gouvernement du Canada](#) désigné par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, tout en respectant la sécurité de l'information, la protection des renseignements personnels et les considérations juridiques;
- 4.3.2.9 prioriser l'information et les données ministérielles à ajouter au [Portail du gouvernement ouvert du gouvernement du Canada](#) en se fondant sur la demande du public.

Des consignes supplémentaires sur ces exigences figurent dans la [Ligne directrice sur les services et le numérique](#). La [Directive sur le gouvernement ouvert](#) est un instrument de politique au titre de la [Politique sur les services et le numérique](#) qui favorise la communication de l'information et des données publiques de grande valeur afin d'appuyer la transparence, la responsabilisation et la participation du public, et qui optimise les avantages socioéconomiques grâce à la réutilisation, tout en assurant le respect des exigences en matière de sécurité et de protection des renseignements personnels prévues par les politiques et les lois.

[L'information et les données ont une grande valeur](#) si elles peuvent être intégrées dans tous les programmes, secteurs et lieux géographiques ou faire l'objet d'une analyse dans le cadre de ceux-ci afin d'aider à en dégager les tendances, à relever les conditions sociales et économiques et les inégalités, et de contribuer à surmonter les défis mondiaux tels que la pauvreté, la faim, les changements climatiques et les inégalités.



Mobilisez vos équipes de GI et de gestion des données dès le début : l'information et les données de grande valeur doivent être gérées dans des dépôts organisationnels désignés (comme Microsoft 365) afin de faciliter l'accès aux données et à l'information pertinente pour la publication sur le portail. Tirez profit des outils automatisés à votre disposition à l'appui des bonnes pratiques de GI et de données, en particulier pendant les activités de nettoyage. Pour d'autres conseils, consultez la page de la [boîte à outils de la GI](#).

En rendant publiques rapidement et efficacement de l'information et des données de grande valeur, les organisations du GC peuvent aider les particuliers, les entreprises et les organisations à développer de nouvelles perspectives et des idées novatrices susceptibles de générer des avantages sociaux et économiques, d'autonomiser les collectivités marginalisées et d'améliorer la vie des gens.

Les résultats escomptés de la [Directive sur le gouvernement ouvert](#) sont que les Canadiens puissent trouver et utiliser l'information et les données du GC aux fins suivantes :

- Appuyer la responsabilisation;
- Faciliter les analyses à valeur ajoutée;

- Optimiser les avantages socioéconomiques grâce à la réutilisation, tout en respectant les exigences en matière de sécurité et de protection des renseignements personnels prévues par les lois et les politiques;
- Soutenir une participation constructive avec leur gouvernement.

La [Directive sur le gouvernement ouvert](#) fait actuellement l'objet d'une mise à jour et devrait être approuvée au cours de 2023.

1.2.3. Le Portail du gouvernement ouvert

Depuis 2011, le [Portail du gouvernement ouvert](#) a été amélioré pour fournir un accès unique aux données ouvertes, à l'information ouverte et aux cartes ouvertes consultables du GC. La plateforme est construite à l'aide d'outils à code source ouvert et d'une architecture fondée sur le nuage, ce qui permet l'évolutivité ainsi que l'adaptabilité aux exigences croissantes du site [ouvert.canada.ca](#).

Le Portail du gouvernement ouvert se veut une source centrale et faisant autorité pour les données et l'information, publiées par les organisations par le biais du Registre du gouvernement ouvert. Pour publier sur le Portail du gouvernement ouvert, les membres des organisations doivent créer un profil dans le Registre du gouvernement ouvert.



Demandez de l'aide : envoyez un courriel à open-ouvert@tbs-sct.gc.ca pour obtenir des conseils et un soutien technique lorsque vous publiez des ressources ouvertes sur le [Portail du gouvernement ouvert](#).

Les données ouvertes favorisent l'innovation partout au pays. Utilisées comme ressources, les données peuvent être transformées pour tirer des enseignements des chiffres et des valeurs, ce qui permet aux personnes de découvrir, d'apprendre et de prendre des décisions éclairées plus facilement. Explorez les [histoires des utilisateurs de données ouvertes](#) que nous avons publiées pour avoir une idée de la façon dont les Canadiens – des étudiants aux propriétaires d'entreprise en passant par les employés des organisations fédérales – utilisent les données ouvertes et de ce qu'ils en font, et de leur incidence sur les collectivités. Ces histoires nous permettent de mieux comprendre comment les données et l'information ouvertes peuvent contribuer à améliorer la vie des Canadiens.

i. Information ouverte

La [Directive sur le gouvernement ouvert](#) définit l'information ouverte comme tout matériel numérique souvent créé sous forme de texte libre à l'aide d'applications bureautiques courantes telles que le courrier électronique, le traitement de texte ou les applications de présentation, et qui est partagé librement sans restrictions. Le [Portail du gouvernement ouvert](#) donne accès à tous les rapports obligatoires que doit présenter le GC (par exemple, rapports au Parlement et rapports de divulgation proactive). De plus, tout matériel déjà publié en ligne ou dont la publication est prévue sur les sites Web ministériels ou en format papier (par exemple, rapports statistiques, vidéos éducatives, photos d'événements et organigrammes) devrait également être ouvert par défaut en

le publiant comme matériel d'information ouverte sur le site ouvert.canada.ca. Parmi le matériel en question, notons le résumé des demandes d'accès à l'information traitées.

ii. [Résumé des demandes d'accès à l'information traitées](#)

La [Loi sur l'accès à l'information](#) (LAI) donne aux citoyens canadiens, aux résidents permanents et à toute personne ou entreprise présente au Canada le droit d'accès aux documents des institutions du gouvernement qui y sont assujetties. En outre, la [Directive sur les demandes d'accès à l'information](#) contient des exigences et des orientations pour les institutions qui doivent publier des résumés des demandes d'accès à l'information traitées. Le [Portail du gouvernement ouvert](#) permet aux utilisateurs de faire des recherches dans les résumés des [demandes d'accès à l'information traitées](#) pour trouver de l'information sur les demandes d'accès à l'information présentées au GC. Les utilisateurs peuvent soumettre une demande informelle pour obtenir le dossier.

Les organisations qui veulent soumettre leurs résumés des demandes d'accès à l'information au site ouvert.canada.ca doivent se reporter au document [Sommaires des demandes d'accès à l'information \(lien interne\)](#).



Publiez de l'information et des données : publiez tous les résumés des demandes d'accès à l'information **et** toutes les données que vous avez publiées sur le site Web de votre organisation sur le [Portail du gouvernement ouvert](#) afin de mieux servir les Canadiens (voir la figure 4 pour plus de renseignements sur la raison pour

iii. [Publication proactive](#)

Le GC a mis en œuvre une série de mesures visant à renforcer la transparence et la surveillance de l'information publique. En facilitant l'accès à cette information, les Canadiens et le Parlement sont mieux en mesure de tenir les représentants du gouvernement et du secteur public responsables de leurs actions.

Parmi ces mesures, notons l'inscription de certaines obligations en matière de publication proactive dans la [partie 2 de la LAI](#). Les obligations législatives relatives à la publication proactive que doivent respecter les ministres et les institutions gouvernementales sont liées, entre autres, aux éléments suivants :

- Documents d'information préparés pour les nouveaux ministres et administrateurs généraux;
- Documents d'information préparés pour la comparution d'un ministre ou d'un administrateur général devant un comité parlementaire;
- Contrats d'une valeur supérieure à 10 000 \$;
- Subventions et contributions supérieures à 25 000 \$;
- Frais d'accueil;
- Reclassifications de poste;
- Rapports déposés au Parlement;
- Titres et numéros de référence des notes de service (notes d'information);
- Frais de voyage;
- Notes pour la période des questions préparées pour les ministres.

La partie 2 de la LAI n'autorise pas la publication proactive d'informations qui ne devraient pas être communiquées en réponse à une demande d'accès à l'information, par exemple des renseignements personnels ou des documents confidentiels du Cabinet. Pour plus d'informations sur les exigences en matière de publication proactive en vertu de la partie 2 de la LAI, consultez [Accès à l'information/PP - GCpédia](#) ou contactez la [Division de la politique d'accès à l'information et du rendement](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT).

Une autre mesure comprend les publications proactives prévues dans les instruments de politique du SCT et les lois, notamment celles liées aux éléments suivants :

- Résumés des demandes d'accès à l'information (voir la [Directive sur les demandes d'accès à l'information](#));
- Actes répréhensibles fondés (voir la [Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles](#));
- Dépenses annuelles liées aux voyages, à l'accueil et aux conférences (voir la [Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements](#));
- Comités ministériels d'audit (voir la [Directive sur l'audit interne](#));
- Subventions et contributions, peu importe le montant (voir les [Lignes directrices sur la divulgation des octrois de subventions et de contributions](#)).

Enfin, le gouvernement ouvert offre aux organisations du GC la possibilité de découvrir d'autres informations à communiquer et de maximiser la publication d'informations à l'intention du public. En ce qui concerne les publications proactives qui ne sont pas exigées par la LAI, se reporter aux exceptions et exclusions qui y sont énoncées, car celles-ci peuvent fournir des indicateurs utiles sur le type d'information qu'il n'est pas approprié de publier.

iv. Plateforme géospatiale fédérale et Cartes ouvertes

La [Plateforme géospatiale fédérale](#) (PGF) donne accès aux collections les plus complètes d'informations géospatiales précises et faisant autorité provenant d'organisations du GC, ainsi que des provinces et des territoires. Le contenu géospatial est mis à la disposition des membres du public, entre autres, d'une manière cohérente qui permet d'afficher, de gérer et d'analyser l'information la plus pertinente du gouvernement dans un contexte visuel. Grâce aux cartes, les utilisateurs peuvent créer des produits et des applications à valeur ajoutée, stimuler l'innovation et améliorer la prise de décision à l'appui des priorités gouvernementales.

Les données géospatiales ou géolocalisées sont implicitement liées à une position géographique, par exemple une adresse municipale, une ville, une limite de compétence, ou toute autre caractéristique géographique, comme les littoraux ou les fleuves. Ces données peuvent être utilisées pour soutenir la concrétisation des priorités nationales, telles que la croissance économique, le bien-être social, la prévention des inondations, les mesures d'urgence et la protection de l'environnement. Le plein potentiel des données ouvertes peut être réalisé en combinant, en visualisant et en analysant les données géospatiales, ainsi que d'autres fonds de données du GC, afin de favoriser une prise de décisions judicieuses. Fait important, les données et métadonnées géospatiales ou géolocalisées peuvent être considérées comme des renseignements personnels et doivent être traitées en conséquence. Les institutions sont invitées à consulter leurs bureaux d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et leurs unités de gestion de la protection des renseignements personnels lorsqu'elles envisagent de communiquer de telles données ou d'y donner accès.

Les cartes ouvertes donnent accès à l'information géospatiale du GC. Les organisations fédérales qui détiennent des fonds de données géospatiales enregistreront des métadonnées et publieront des jeux de données et des services sur la PGF. Les données géospatiales et les services cartographiques approuvés à des fins de publication sous la Licence du gouvernement ouvert sont automatiquement communiqués au moyen des portails du gouvernement ouvert et des [Cartes ouvertes](#).



Tirez parti du pouvoir de l'emplacement : publiez des jeux de données géolocalisées contenant des adresses, des coordonnées géographiques ou d'autres informations sur l'emplacement sur le [portail Cartes ouvertes](#) afin de maximiser

Pour de plus amples renseignements et pour publier des données sur la PGF ou le portail Cartes ouvertes, se reporter à la page <https://gcgeo.gc.ca> ou envoyer un courriel à l'équipe de la PGF à l'adresse nrcan.geoinfo.nrcan@canada.ca.

v. Proposez un jeu de données

Le service [Proposez un jeu de données](#) fait partie du [Portail du gouvernement ouvert](#) et a été créé pour accroître la transparence du gouvernement et favoriser la confiance en offrant à quiconque dans la sphère publique la possibilité de demander les données et l'information qu'il souhaite obtenir. Ce service peut accélérer la création de produits et d'avantages susceptibles de sauver des vies, car il permet aux membres du public de proposer directement les jeux de données qui leur sont les plus utiles et qui devraient être publiés sur le Portail du gouvernement ouvert. Les ministères propriétaires des données sont alors tenus de donner suite aux propositions de jeux de données et de faire le point sur l'état d'avancement des travaux menés en vue de leur publication. Toute cette information est publiée sur le Portail du gouvernement ouvert afin que le public puisse voir si les jeux de données proposés sont effectivement actifs ou en cours de publication.

Lorsqu'ils tentent de cerner les ressources qu'ils souhaitent publier, les propriétaires et les éditeurs de données doivent donner la priorité à la publication des jeux de données utiles pour le public. Il convient de noter que la publication doit être conforme aux exigences en matière de sécurité et de protection des renseignements personnels prévues par les lois et les politiques.

L'équipe du Gouvernement ouvert et des Portails du SCT informe les organisations fédérales des jeux de données proposés en envoyant des courriels aux coordonnateurs ministériels du gouvernement ouvert. Par la suite, les organisations fédérales sont tenues de faire le point sur l'état d'un jeu de données proposé dans un délai de trois semaines.

Pour obtenir plus d'informations sur les demandes relatives aux jeux de données publiques attribuées à votre organisation sur le Portail du gouvernement ouvert, envoyez un courriel à ouvert@tbs-sct.gc.ca.

1.2.4. Le Registre du gouvernement ouvert

Le Registre du gouvernement ouvert est le système principal du Portail du gouvernement ouvert. Il s'agit d'un catalogue interne de métadonnées utilisé par les organisations du GC pour gérer et publier des données et de l'information sur le site ouvert.canada.ca. Comme le [Portail du gouvernement ouvert](#), il se sert d'outils à code source ouvert et d'une architecture fondée sur l'informatique en nuage, ce qui permet l'évolutivité et l'adaptabilité aux exigences croissantes du site ouvert.canada.ca.



À vos marques, prêts, publiez : pour publier des données et de l'information ouvertes sur le Portail du gouvernement ouvert, créez un compte dans le Registre du gouvernement ouvert.

Pour publier sur le [Portail du gouvernement ouvert](#), les utilisateurs doivent créer un profil dans le Registre du gouvernement ouvert. Pour obtenir plus d'informations sur notre registre, se reporter à la [Foires aux questions](#) sur le Registre.

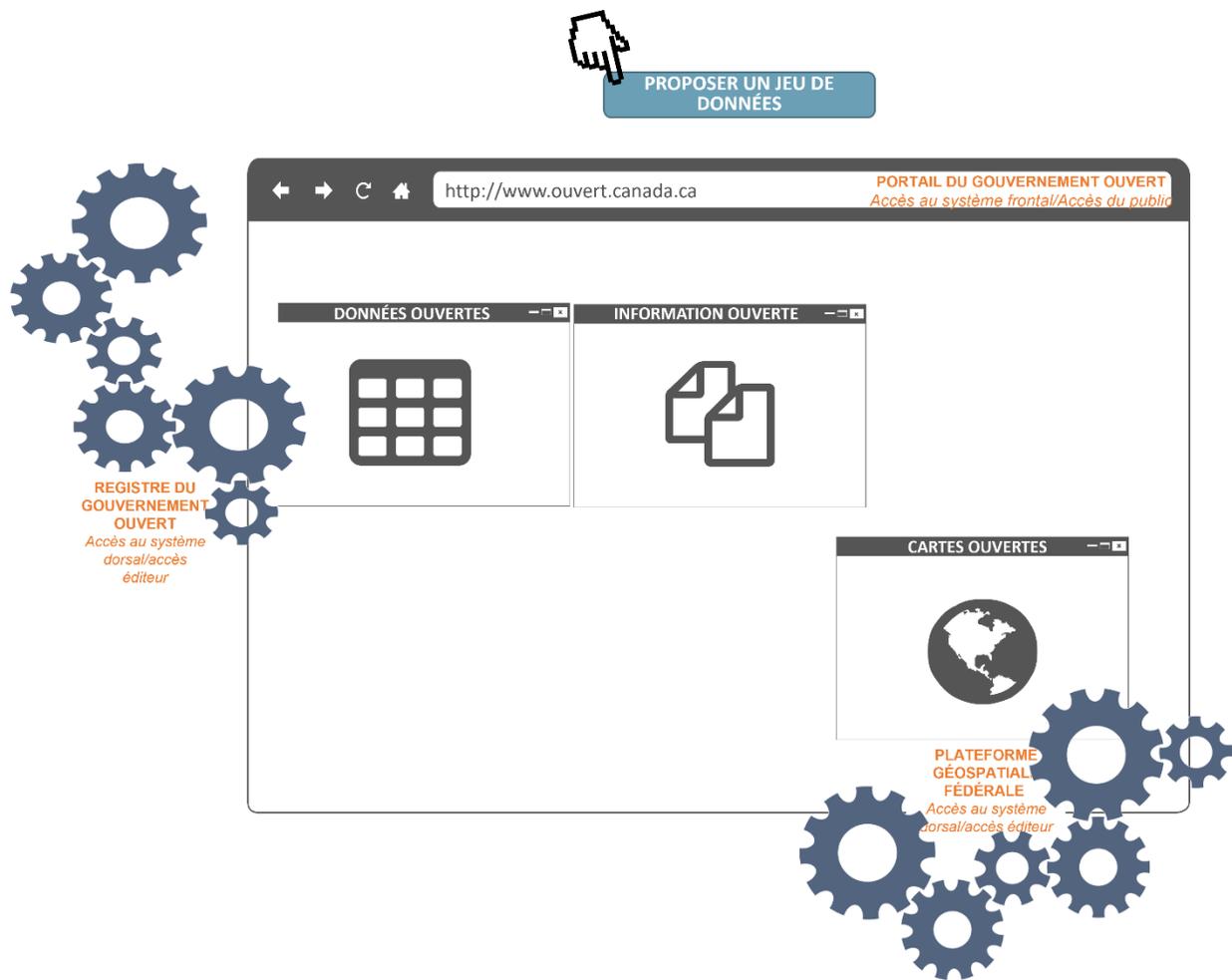


Figure 3: Le Portail du gouvernement ouvert

Liens et ressources utiles

- L'ensemble du code source du site ouvert.canada.ca peut être réutilisé sur [GitHub](#)
- [Portail du gouvernement ouvert – Spécifications fonctionnelles – Interface utilisateur](#)
- Guide pour le Registre du gouvernement ouvert
- [Analyses concernant le gouvernement ouvert](#)
- [InfoBase du GC](#)

1.2.5. Licence du gouvernement ouvert – Canada

[La Licence du gouvernement ouvert - Canada](#) (LGO-Canada) est un contrat de licence qui peut être utilisé par tout organe public au Canada au sein des gouvernements provinciaux et territoriaux ou des administrations municipales. Le contrat stipule que la Couronne accorde un accès mondial, libre de droits, perpétuel et non exclusif à l'utilisation de l'information, y compris à des fins commerciales, pourvu que les conditions de la licence soient respectées, notamment les conditions

d'attribution. Il ne confère pas le droit d'utiliser l'information de tiers que le fournisseur n'est pas autorisé à accorder sous licence.

Ainsi, avant de publier des documents sur le [Portail du gouvernement ouvert](#), les organisations fédérales doivent s'assurer que la propriété intellectuelle appartient au gouvernement du Canada, ce qui signifie que le gouvernement a la permission ou l'autorité permanente de partager la ressource sous une licence de gouvernement ouvert, ou qu'il a reçu un droit sous licence, non exclusif, de diffuser publiquement le bien. Il s'agit notamment des documents protégés par le droit d'auteur de la Couronne. Consultez votre équipe interne chargée de la propriété intellectuelle pour obtenir plus d'informations.

Il convient de noter que si la LGO-Canada permet à l'utilisateur de copier, de modifier, de publier, de traduire, d'adapter, de distribuer ou d'utiliser autrement les données et l'information à des fins légitimes, peu importe le support, le mode ou le format, celui-ci doit tout de même indiquer la source des données sur ses produits dérivés.



Comprenez bien la licence : renseignez-vous au sujet de la [Licence du gouvernement ouvert du Canada](#) pour vous assurer que vous détenez les droits et/ou que vous avez obtenu suffisamment de droits pour mettre votre matériel à

La LGO-Canada vise à offrir aux organes publics du Canada un moyen uniforme d'octroyer une licence pour leur information et leurs données. Cette uniformité réduit les obstacles à la publication et fait en sorte que ces organes n'aient pas à assumer les coûts liés à l'élaboration de leur propre licence. Le plus important est peut-être l'adoption à grande échelle de la licence qui simplifiera le regroupement d'informations provenant de différents organes publics, car les conditions de la licence seront compatibles.

Les objectifs de la LGO-Canada sont les suivants :

- Assurer l'utilisation la plus large possible du matériel sous licence;
- Veiller à ce que les utilisateurs finaux et les organes publics comprennent facilement la licence;
- Veiller à ce que d'autres organes publics puissent adopter facilement la licence;
- Faciliter une vaste utilisation des données en veillant à ce que les conditions de licence soient compatibles entre les différentes administrations.

L'atteinte de ces objectifs est possible que si les organismes publics qui souhaitent utiliser la licence l'adoptent telle qu'elle a été conçue. Ainsi, le texte de la licence est inchangé, à l'exception de certains éléments précis qui sont censés être modifiés afin de les adapter selon les besoins de l'organe public et de ceux de son administration respective, par exemple pour tenir compte des différences dans l'organisation entre les gouvernements fédéral et provinciaux ou les administrations municipales.

La LGO-Canada accorde aux utilisateurs des droits semblables à ceux de la licence Creative Commons. La LGO-Canada a été reconnue internationalement comme une licence conforme par

l'[Open Knowledge Foundation](#) (page Web en anglais) et comprend les mêmes droits que ceux qui ont été accordés aux utilisateurs de la licence internationale Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0.). La principale différence réside dans le fait que la licence LGO-Canada a été conçue spécifiquement pour les données et l'information du GC et qu'elle doit être modifiée pour s'appliquer aux données et à l'information qui n'appartiennent pas au GC.

1.2.6. Soutien ministériel offert par le Gouvernement ouvert du SCT

L'équipe du Gouvernement ouvert du SCT apporte son soutien aux organisations fédérales par l'intermédiaire d'un certain nombre de comités. Le Groupe de travail des coordonnateurs du gouvernement ouvert (GTCGO), le Groupe de travail des directeurs généraux du gouvernement ouvert (DGGO) et la Communauté de pratique du gouvernement ouvert du Canada se réunissent tous les mois pour renforcer la collaboration aux initiatives de gouvernement ouvert et politiques de données ouvertes au sein des différents ordres de gouvernement et à l'échelle des organisations fédérales. Pour plus d'informations sur les réunions des différents groupes, visitez la [page GCcollab](#), et pour savoir comment joindre cette communauté, écrivez à open-ouvert@tbs-sct.gc.ca.



Rejoignez-vous à la communauté : le Groupe de travail des coordonnateurs du gouvernement ouvert, qui se réunit mensuellement, fournit des conseils pour faire progresser les principes d'un gouvernement ouvert dans votre organisation et constitue un forum pour échanger les pratiques exemplaires avec vos pairs du gouvernement ouvert.

2. Comment publier des données et de l'information ouvertes sur le Portail du gouvernement ouvert?

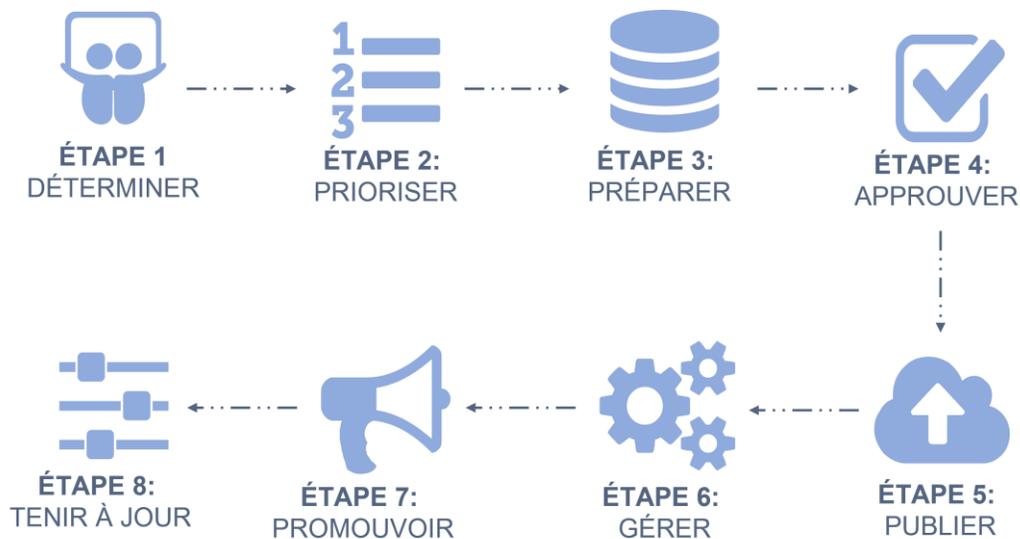


Figure 4: Comment publier des données et de l'information ouvertes sur le Portail du gouvernement ouvert?

2.1. Déterminer ce qui doit être publié

2.1.1. **Pourquoi** → La [Politique sur les services et le numérique](#) stipule que les organisations sont tenues de maximiser la publication de données et d'information ouvertes en veillant à ce que toutes les catégories de ressources indiquées ci-dessous soient prises en compte pour la publication, au moyen du [Portail du gouvernement ouvert](#).

- **Données et cartes ouvertes** : toutes les données et les ressources géospatiales détenues par les organisations du GC doivent être ouvertes par défaut et publiées en tant que données ouvertes, tout en respectant les exigences juridiques et en matière de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels.



Concevez dans une optique d'ouverture par défaut : lors de la conception d'initiatives, réfléchissez à la manière dont la gouvernance des données et de l'information peut vous aider à intégrer l'ouverture dans votre planification. Pour en savoir plus sur la gouvernance, voir l'[annexe B](#).

- **Information ouverte** : toute information qui est librement communiquée sans restrictions, dont les communications proactives obligatoires (par exemple, publications proactives en vertu de la partie 2 de la LAI, rapports de communication proactive) et tous les documents publiés en ligne ou dont la publication est prévue sur les sites Web des organisations fédérales ou sur support papier (par exemple, rapports statistiques, vidéos d'information, photos d'événements, organigrammes) doivent être ouverts par défaut et publiés en tant que documents d'information ouverte sous une Licence du gouvernement ouvert, tout en respectant les exigences juridiques et en matière de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels.



Recensez vos données : un exercice interne de recensement des données peut aider à déterminer les données de votre organisation qui peuvent être publiées en tant que données ouvertes.

POURQUOI PUBLIER SUR LE PORTAIL DU GOUVERNEMENT OUVERT (GO)?



DÉCOUVRABILITÉ

Une plateforme centrée sur l'utilisateur qui permet une meilleure découverte des données ouvertes et de l'information à partir de n'importe quel moteur de recherche (Google, Bing, etc.) et qui prend en charge des normes plus élevées en matière de qualité des données et de métadonnées.



POLITIQUE

Comme le souligne la Politique sur les services et le numérique, chaque ministère et organisme a une responsabilité déléguée en ce qui a trait au gouvernement ouvert et à la publication des données sur le Portail du GO une fois que celles-ci sont prêtes à être publiées.



IL FAIT LE TRAVAIL POUR VOUS

L'utilisation des index de données ouvertes rend les données automatiquement disponibles dans des outils tels que Google Dataset Search (un outil qui gagne rapidement en popularité dans la communauté des chercheurs et qui a déjà été à l'origine d'une augmentation de 8 % du trafic sur le Portail du GO en un seul mois).



LICENCE OUVERTE

Toutes les cartes, les données et/ou l'information publiées sur le Portail du GO sont publiées sous la Licence du gouvernement ouvert; elles peuvent être copiées, modifiées, publiées, traduites, adaptées, distribuées ou utilisées autrement à des fins légitimes, peu importe le support, le mode ou le format.

Figure 5: Pourquoi publier sur le Portail du gouvernement ouvert?

2.1.2. **Quoi** → Schéma de publication comportant six catégories d'informations ouvertes que les institutions du GC publient généralement



Information sur le ministère ou l'organisme, emplacements et personnes-ressources, gouvernance constitutionnelle et juridique.



Information financière (revenus et dépenses prévus et réels, appels d'offres, approvisionnement et contrats, déplacements et accueil, reclassification de poste, rapport annuel sur les dépenses du cabinet du ministre).



Une description des services offerts (par exemple, publications, opérations, subventions et contributions, et communiqués de presse).



Information sur la stratégie et le rendement, évaluations et examens, rapports déposés au Parlement



Protocoles d'exécution de vos fonctions et responsabilités, projets de politique et annonces connexes, processus décisionnels, consultations



Information contenue dans les dossiers exigée par la loi et d'autres listes et dossiers liés à vos fonctions, résumés des demandes d'accès à l'information traitées

2.2. **Prioriser les ressources à publier**



2.2.1. **Quoi** → L'information et les données de grande valeur doivent être classées par ordre de priorité aux fins de publication selon l'ordre suivant :

- la plus grande importance : demandes du public (voir la [section « Proposez un jeu de données »](#));
- utilisation fréquente à l'interne;
- volume important de demandes externes sur un sujet précis (demandes d'accès à l'information ou autres);

- importance pour les anciennes opérations ou les opérations en cours au sein du ministère ou de l'organisme.

2.2.2. Comment → La trousse d'outils de priorisation : l'évaluation des ressources aux fins de publication en fonction d'une série de critères spécifiques peut également s'avérer utile.



Figure 6: La trousse d'outils de priorisation

i. Pour utiliser la Trousse d'outils de priorisation :

- tenir compte du fait que les données et l'information qui doivent être publiées en vertu de la [partie 2 de la LAI](#) ou des [politiques du SCT](#) doivent être publiées en priorité, quelle que soit la note obtenue à l'aide de cette trousse d'outils;
- pour toutes les autres ressources de données et d'informations susceptibles d'être publiées, évaluez chacune d'entre elles en fonction des critères ci-dessous, en ajoutant un point pour chaque énoncé vrai;
- évaluez les notes globales de vos ressources par ordre décroissant afin de déterminer les ressources dont la publication est la plus prioritaire.

1. **Valeur** : la ressource est pertinente, exploitable et utile pour les parties externes, et (ou) contribue à améliorer la responsabilisation et la transparence, tout en étant conforme aux exigences juridiques et en matière de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels.

<p>Service au public Attribuez des points à l'information et aux données qui procurent des avantages au public.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La ressource aide à améliorer les services. • La ressource favorise l'innovation et la croissance économique. 	<p>Mobilisation du public Attribuez des points à l'information et aux données qui aideront le public à participer de manière significative aux discussions en cours et continues.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La ressource suscite des questions centrales sur un sujet de débat public actuel. • La ressource fait avancer le dialogue et (ou) apporte un éclairage sur une question d'intérêt public. 	<p>Intérêt public Attribuez des points à l'information et aux données qui ont fréquemment fait l'objet d'une demande d'accès à l'information.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La ressource contient de l'information qui est fréquemment recherchée dans le cadre du processus d'accès à l'information. • La ressource est liée à un sujet qui suscite un vif intérêt sur le plan social. • La ressource apporte une valeur ajoutée à un sujet d'intérêt public particulier.
<p>Transparence du gouvernement et priorités internationales Attribuez des points à l'information et aux données qui permettront au public de mieux comprendre les priorités et les engagements du GC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La ressource est pertinente par rapport aux priorités et aux engagements actuels du GC. • La ressource cadre avec les priorités. 	<p>Possibilité de réutilisation Attribuez des points à l'information et aux données qui peuvent être facilement mises à jour.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La ressource est souvent mise à jour. • La ressource peut contribuer à l'innovation et à la croissance économique. • La ressource a déjà été demandée par 	<p>Efficacité du gouvernement Attribuez des points à l'information et aux données qui apporteront une valeur ajoutée aux autres institutions du GC et qui permettront de fournir des services plus efficaces.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La publication de la ressource peut aider à fournir des services gouvernementaux plus efficaces.

	<p>l'intermédiaire du service Proposez un jeu de données sur le Portail du gouvernement ouvert.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La ressource est très recherchée par d'autres moyens. 	<ul style="list-style-type: none"> • La publication de la ressource pourrait contribuer à mettre en évidence les domaines dans lesquels il faut améliorer l'efficacité des services gouvernementaux.
--	---	---

2. **État de préparation** : la ressource est intégrale et cohérente et respecte les normes requises, est cohérente au fil du temps et est facilement accessible.

<p>Qualité de la ressource principale Attribuez des points pour la qualité vérifiée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La ressource est conforme aux dimensions du Cadre de la qualité des données du GC. • La ressource est mise à jour conformément aux attentes de l'utilisateur et à la fréquence définie par celui-ci. • La ressource s'accompagne d'une documentation valide (par exemple, guides, schémas ou dictionnaires de données). • Le contenu de la ressource est à un niveau de lisibilité approprié (c'est-à-dire niveau 8). 	<p>Extraction et mises à jour Attribuez des points à l'information et aux données qui sont mises à jour automatiquement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il y a des mécanismes en place pour permettre les mises à jour automatiques. 	<p>Facilité de publication Attribuez des points à l'information et aux données traduites, anonymisées, dépersonnalisées ou accessibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La ressource a été traduite dans les deux langues officielles, conformément aux exigences de la Loi sur les langues officielles. • S'il y a lieu, la ressource est suffisamment agrégée et aucune suppression supplémentaire n'est nécessaire. • La ressource répond aux exigences en matière d'accessibilité du GC.
--	--	---



Concentrez-vous sur la qualité des données : veillez à ce que vos données soient facilement **accessibles** et qu'elles soient **exactes, cohérentes, complètes, homogènes**, interprétables, pertinentes et opportunes, conformément au [Cadre de la qualité des données du GC](#).

3. **Coût** : la ressource tient compte des coûts liés au formatage, à la fréquence des mises à jour, à l'examen, au fonctionnement et à l'entretien.

Format	Fréquence	Examen	Fonctionnement et entretien
<p>Attribuez des points à l'information et aux données présentées dans un format approprié.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La ressource est dans un format structuré et non breveté qui ne nécessite pas de conversion. • Le coût global approximatif de la préparation et de la publication est faible. • La ressource et le matériel connexe ont été traduits et sont accessibles. • Le matériel est dans un format ouvert et accessible conforme à la Norme sur l'accessibilité des sites Web. 	<p>Attribuez des points à l'information et aux données qui peuvent être facilement mises à jour.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Après la publication initiale, il y a en place des processus/une automatisation pour faciliter les mises à jour en temps utile. • Un calendrier raisonnable a été établi pour les mises à jour périodiques. • Le coût global approximatif de l'entretien est faible. 	<p>Attribuez des points à l'information et aux données qui n'exigent pas d'examen.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il y a en place des processus/une automatisation pour faciliter l'échange. • La participation des services juridiques est faible ou pas nécessaire. • Les préoccupations d'ordre réglementaire (protection des renseignements personnels, sécurité, langues officielles, accessibilité, etc.) ont été prises en compte. 	<p>Attribuez des points pour la publication d'une ressource qui n'entraînera pas de coûts plus importants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le partage de la ressource entraîne peu ou pas de coûts liés au cycle de vie. • Des ressources technologiques supplémentaires ont été déterminées ou ne seront pas nécessaires. • Les changements ont déjà été apportés aux systèmes ou aucun changement n'est nécessaire.



Exploitez les ressources : utilisez le [guide de référence rapide](#) (en anglais, voir les [Règles pour l'accessibilité des contenus Web \(WCAG\) 2.0](#) pour plus d'information) pour connaître les techniques et les critères qui vous permettront de vous assurer que votre jeu de données ouvertes est conforme au niveau d'accessibilité WCAG 2,0 AA, et à l'[Accessibility Checker](#) pour tester l'accessibilité des formats de fichier de données ouvertes conformément au Web and Open Data Validator (anciennement WPSS), un outil géré par Services publics et Approvisionnement Canada.

4. **Risque** : la ressource tient compte des mesures d'atténuation des risques soigneusement examinées en mettant en balance les exigences en vigueur en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité.

Exigences en vigueur	Protection des renseignements personnels et sécurité	Publier ou ne pas publier
Attribuez des points aux données et à l'information qui ne seront pas en	Attribuez des points aux données et à l'information	L'évaluation des niveaux de risque revêt une importance primordiale. Cela dit, il faut s'assurer que les risques sont

<p>contradiction avec les exigences en vigueur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La publication de la ressource ne contrevient à aucune exigence prévue par les lois ou les politiques. • La ressource a été évaluée en fonction des principes de PCAP® des Premières Nations et n'appartient pas aux collectivités des Premières Nations, des Inuits ou des Métis. 	<p>qui ne sont pas classifiées. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Protection des renseignements personnels et sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La ressource ne nécessite pas la prise de mesures de protection. • La ressource ne contient pas de renseignements personnels. 	<p>mesurés sur deux fronts lorsqu'il s'agit de publier des données et de l'information ouvertes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le risque de ne pas publier la ressource ou de la publier de façon proactive est plus important que le risque de la protéger.
---	--	--

5. **Effort** : la détermination de la mesure dans laquelle la publication de la ressource soutient les engagements pris dans les [plans d'action nationaux du Canada pour un gouvernement ouvert](#) est un bon moyen de s'assurer que les jalons sont atteints et de traiter les questions importantes pour la population canadienne.

Déterminer ce qui ne doit pas être publié → Parfois, les ministères et organismes ne peuvent pas publier des données ou de l'information parce qu'elles sont soumises à certaines restrictions, par exemple lorsqu'il est question des documents confidentiels du Cabinet, du secret professionnel de l'avocat, de renseignements personnels, d'informations classifiées ou protégées, de conseils ou de recommandations, d'informations de tiers ou d'informations obtenues à titre confidentiel.

Remarque : la [liste de contrôle des publications](#) fournit davantage de conseils sur les données et l'information qui peuvent être publiées. Évitez de communiquer ou de publier des ressources contenant des informations qui ne peuvent pas être communiquées au public pour des raisons de sécurité, de protection des renseignements personnels ou de licence, ou que les ministères ou organismes du GC n'ont pas l'autorisation de communiquer, par exemple celles indiquées ci-dessous.

ii. [Protection des renseignements personnels et confidentialité](#)

Le paragraphe 8(1) de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#) interdit la communication des renseignements personnels qui relèvent d'une institution fédérale, sous réserve de certaines exceptions énoncées au paragraphe 8(2). Un jeu de données ou une ressource d'information qui contient des renseignements personnels sur une personne ne doit pas être publié sur le [Portail du gouvernement ouvert](#).

Les [renseignements personnels](#), au sens de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, sont des renseignements, quels que soient leur forme et leur support, concernant une personne identifiable. Cette définition s'applique à la fois à un document d'informations unique ou à une

combinaison de documents d'informations disponibles qui peuvent permettre d'identifier une personne. Il s'agit notamment des renseignements relatifs :

- à la race;
- à l'origine nationale ou ethnique;
- à la religion;
- à l'âge;
- à l'état matrimonial;
- aux antécédents médicaux, criminels ou professionnels.

Les données suffisamment anonymisées, c'est-à-dire les renseignements qui étaient auparavant personnels, mais qui ont été modifiées de manière irréversible et permanente de sorte qu'il n'y a aucune raison de penser que la personne peut être identifiée, peuvent être communiquées. Toutefois, les institutions doivent s'assurer que les personnes ne puissent pas être identifiées directement ou indirectement, que ce soit par le biais du jeu de données seul ou en combinaison avec d'autres informations disponibles. Les institutions doivent consulter leur bureau d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et leur unité de gestion de la protection des renseignements personnels lorsqu'elles envisagent de publier de telles informations.



Soyez consciemment ouvert : veillez à ce que votre processus de publication tienne compte des exigences juridiques et en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité afin de publier des données et de l'information ouvertes en toute sécurité.

Une ressource qui fournit des informations sur des populations vulnérables peut présenter un risque pour la vie privée. Par exemple, les personnes appartenant à de petits groupes minoritaires peuvent être facilement identifiées au moment de combiner des points de données provenant de différentes ressources. Dans certains cas, même un code postal combiné à une seule donnée sensible peut révéler une identité, porter atteinte à la vie privée et peut-être même causer un préjudice. Les institutions doivent rester attentives aux groupes vulnérables afin de protéger les informations de manière appropriée, en particulier compte tenu de la tendance à collecter des informations dans le cadre de l'analyse comparative entre les sexes plus et des données plus désagrégées.

Les organisations peuvent toujours publier des ressources qui contiennent ce type d'éléments d'information en anonymisant les données de sorte qu'elles ne contiennent plus de renseignements personnels, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune raison de penser que la personne puisse être identifiée directement ou indirectement par quelque moyen ou personne que ce soit. Il convient de noter que [l'alinéa 3j\)](#) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* autorise la communication de certains renseignements personnels si ceux-ci font partie des exceptions qui y sont mentionnées. Les institutions doivent prendre les mesures nécessaires pour se prémunir contre la communication de renseignements personnels et dépersonnalisés.

Il est possible de déroger aux règles de confidentialité si la publication de la ressource nuit à la capacité d'un gouvernement à prendre des décisions. Voici quelques exemples :

- les décisions judiciaires ou les enquêtes policières;
- les décisions budgétaires et politiques qui peuvent avoir une incidence sur les marchés financiers;
- les négociations, telles que les négociations collectives ou les accords commerciaux internationaux;
- les documents confidentiels du Cabinet;
- les renseignements personnels ou l'information classifiée ou protégée;
- l'information de tiers ou l'information obtenue à titre confidentiel.

Pour obtenir des conseils supplémentaires sur la confidentialité, les renseignements personnels, l'accès à l'information et les exigences en matière de protection des renseignements personnels, consultez votre coordinateur de l'AIPRP interne ou votre dirigeant principal de la protection de la vie privée.

iii. Sécurité

Une ressource qui fournit de l'information sur des personnes ou des organisations vulnérables ou ciblées peut présenter un risque pour la sécurité. Voici ce que peuvent comprendre ces ressources :

- de l'information relative aux activités de police;
- de l'information sur les groupes vulnérables, tels que les gardiens de prison.

Les institutions doivent s'assurer que les données ou l'information n'augmentent pas les risques de sécurité pour l'ensemble du gouvernement et qu'elles sont conformes aux exigences de [la Politique sur la sécurité du gouvernement](#) et des instruments connexes.

iv. Soutien à la souveraineté autochtone

Les données sur les peuples et les collectivités autochtones ont toujours été recueillies dans un contexte colonial, et les efforts unilatéraux du gouvernement fédéral pour publier ces données peuvent être considérés comme une continuation de cet héritage colonial. Le GC reconnaît cette réalité et continuera à travailler avec les peuples autochtones pour soutenir leur autodétermination dans le domaine des données.

Ce travail consiste notamment à déterminer comment :

- repérer les données relatives aux terres et aux peuples autochtones qui sont comprises dans les fonds de données fédéraux;
- soutenir au mieux la capacité des Autochtones à recueillir, gérer, utiliser et partager leurs données comme ils l'entendent;
- participer activement à la mise en place de meilleurs systèmes d'information et de statistiques qui sont inclusifs et interconnectés au Canada, contribuer à ces systèmes et en tirer parti.

Le GC s'engage à entretenir des relations de nation à nation avec les peuples autochtones. Les divers éléments d'un gouvernement ouvert, y compris l'élaboration de politiques ouvertes et les données ouvertes, ont différentes répercussions selon qu'il s'agit de données relatives aux gouvernements, aux organisations et aux membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Alors que le GC continue de travailler avec des partenaires autochtones pour faire progresser les relations de nation

à nation, la réconciliation et l'autodétermination des Autochtones, la souveraineté des données autochtones est un élément important de la conversation.

Dans la Stratégie relative aux données de 2023-2026 pour la fonction publique fédérale, le soutien à la souveraineté des données autochtones est l'un des cinq résultats escomptés et la promotion d'une approche pangouvernementale de la gestion et du partage des données autochtones, un domaine d'intervention, ce qui peut comprendre :

- se renseigner au sujet des [principes de PCAP®](#) (propriété, contrôle, accès et possession) des Premières Nations et de la [Stratégie de gouvernance des données des Premières Nations](#) publiée par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, ainsi que sur les priorités en matière de données (domaine prioritaire n° 4) de la [Stratégie nationale inuite sur la recherche](#) publiée par l'Inuit Tapiriit Kanatami;
- nouer des liens avec les responsables des services aux Autochtones au sein de votre organisation, ou des relations avec ceux-ci, et avec les Services aux Autochtones Canada, qui peuvent fournir plus d'informations sur les efforts en cours pour soutenir la souveraineté et la capacité en matière de données autochtones, notamment l'Approche transformationnelle à l'égard des données autochtones, et les possibilités de partager les pratiques exemplaires, dont la participation au Comité de collaboration interministérielle sur les données autochtones, coprésidé par les Services aux Autochtones Canada et Statistique Canada;
- collaborer autant que possible avec les peuples autochtones et élaborer des approches avec eux.



Soutenir la souveraineté autochtone: Informez-vous sur les moyens de promouvoir une approche pangouvernementale de la gestion et du partage des données autochtones, en vous renseignant sur [les principes de PCAP des Premières nations](#) et sur [la stratégie nationale inuite sur la recherche](#), en vous mettant en rapport avec votre groupe interne de services indigènes et en collaborant, autant que possible, avec les peuples autochtones et en élaborant des approches avec eux.

v. Limites juridiques et contractuelles

Une ressource peut être visée par des ententes juridiques ou contractuelles qui empêchent sa publication. Il peut s'agir, entre autres, des éléments suivants :

- des limites dans les ententes sur l'échange de données et les protocoles d'entente;
- des données de tiers (organisation qui collecte des données pour un usage fédéral, mais l'organisation n'a peut-être pas le droit de les publier sur le site ouvert.canada.ca);
- d'une licence commerciale (données achetées auprès de tiers qui peuvent avoir des droits de distribution limités);
- des limites du fournisseur (données fournies dans le cadre d'un contrat qui prévoit des exclusions pour l'extraction et la manipulation de données);
- des ententes de non-divulgence;
- du secret professionnel des avocats.

S'assurer que l'institution dispose du mandat, de l'autorisation législative ou de l'autorisation d'un fournisseur tiers (s'il y a lieu) lui permettant de publier les données ou l'information sous la [LGO-Canada](#). Votre équipe des services juridiques sera en mesure de vous aider à évaluer les données et l'information afin de déterminer s'il existe d'autres problèmes juridiques.

2.2.3. **Qui → rôles et responsabilités** : il appartient aux organisations du GC d'évaluer leurs données et informations avant de demander l'approbation de les publier. Les intervenants du processus d'évaluation (qui peuvent différer d'une organisation à l'autre, selon la taille et la structure organisationnelle) sont présentés ci-dessous.



Responsables et gardiens des données de l'organisation
Possèdent l'expertise nécessaire dans un secteur d'activité ou un domaine de données et sont responsables de la gestion des données de l'organisation tout au long de leur cycle de vie.



Dirigeant principal des données et de l'information
Anciennement connu sous le nom de cadre supérieur responsable de la gestion de l'information (CSGI), celui-ci est responsable du respect des exigences associées à son rôle, comme l'indique la [Politique sur les services et le numérique](#). Cette responsabilité ou tâche peut être déléguée.



Propriétaire opérationnel (échelon des directeurs généraux)
Détermine les données et d'autres ressources d'information admissibles à la publication et s'assure que les critères de publication ont été soigneusement examinés et que des consultations appropriées ont été menées auprès d'experts en la matière (p. ex. AIPRP, Communications) avant le processus d'approbation. S'assure que des ressources ont été affectées pour appuyer l'information et les données publiées.



Services de technologie de l'information
Recommandent, conçoivent, développent et mettent à l'essai des outils destinés à convertir l'information de l'institution en un format lisible par machine compatible avec le format des données ouvertes. Trouvent l'endroit où la ressource peut être hébergée sur le serveur de l'institution et rendent les données et l'information non structurées disponibles dans des formats ouverts et accessibles. S'assurer que le format de fichier respecte la [Norme sur l'accessibilité des sites Web](#).



Coordonnateur ministériel du gouvernement ouvert
Aide les responsables de contenu relativement au processus de publication (p. ex. détermination, préparation, mécanismes d'approbation et inscription dans le Registre du gouvernement ouvert). Recommande au DPI d'approuver la publication de données. Répond aux clients qui demandent de l'information sur le site ouvert.canada.ca.



Ayez une bonne connaissance de votre rôle : une compréhension claire des rôles et responsabilités est essentielle à la mise à disposition efficace des ressources de votre ministère. Assurez-vous de connaître votre rôle et qui devrait vous aider à assumer vos responsabilités. Pour en savoir plus sur les rôles et responsabilités, voir [l'annexe B. Gouvernance - Section 6. Rôles et responsabilités](#).



Services juridiques

Fournissent des conseils, au besoin, aux propriétaires opérationnels en vue d'assurer la conformité aux lois et aux politiques du gouvernement, y compris si le jeu de données ou la ressource d'information peut être communiqué sous la [LGO-Canada](#).



Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Fournit des conseils et des directives sur ce qui constitue des renseignements personnels et sur les exigences de la politique en matière de protection des renseignements personnels. Peut donner son avis sur les restrictions existantes en matière de communication, comme les documents confidentiels du Cabinet, le secret professionnel de l'avocat, les renseignements personnels, les informations classifiées ou protégées, les conseils ou recommandations, les renseignements de tiers ou les renseignements obtenus à titre confidentiel.



Services de sécurité (agent de sécurité ministériel)

Veillent à ce que les jeux de données ou les ressources d'information n'augmentent pas les risques pour la sécurité de l'institution, d'autres institutions ou de l'ensemble du gouvernement et qu'ils soient conformes aux exigences de la [Politique sur la sécurité du gouvernement](#) et des instruments connexes.



Langues officielles

Fournissent des conseils, au besoin, aux propriétaires opérationnels afin d'assurer la conformité à la *Loi sur les langues officielles* et aux instruments de politique connexes. Document de référence : [Directive sur les langues officielles pour les communications et services](#).



Communications

Fournissent des conseils, au besoin, aux propriétaires opérationnels en vue d'assurer la conformité aux lois et aux politiques en matière de communication, notamment la [Norme sur l'accessibilité des sites Web](#).

Pour plus d'informations sur les personnes à mobiliser dans le cadre du processus d'évaluation, reportez-vous à l'[annexe B. Gouvernance](#) du présent guide.

Liens et ressources utiles

- [Lignes directrices en matière de protection de la vie privée, de sécurité et de confidentialité \(annexe A\)](#)
- [Le Guide sur les pratiques relatives à la vie privée numérique](#)
- [Anonymisation des données en tant que contrôle de la divulgation](#) (Groupe de travail de GCcollab)
- [Lignes directrices sur la dépersonnalisation des données structurées](#) par le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario
- [Boîte à outils pour la publication des données](#) par l'Office of the Chief Data Officer of San Francisco (en anglais)
- [Ligne directrice sur les services et le numérique - Diffusion de l'information et des données sur le Portail du gouvernement ouvert \(section 3.4\)](#)
- [Avis de mise en œuvre de la protection des renseignements personnels 2020-03 : protection des renseignements personnels lors de la diffusion de renseignements à propos d'un petit nombre de personnes](#)
- [Avis de mise en œuvre de la protection des renseignements personnels 2023-01 : Dépersonnalisation](#)

2.3. Préparer les ressources pour les publier



Comment → Le diagramme suivant précise quand le Registre du gouvernement ouvert doit être utilisé pour ajouter du contenu au site ouvert.canada.ca, ou quand la ressource de données ou d'information doit être ajoutée à un autre système centralisé (par exemple, PGF ou publications.gc.ca).

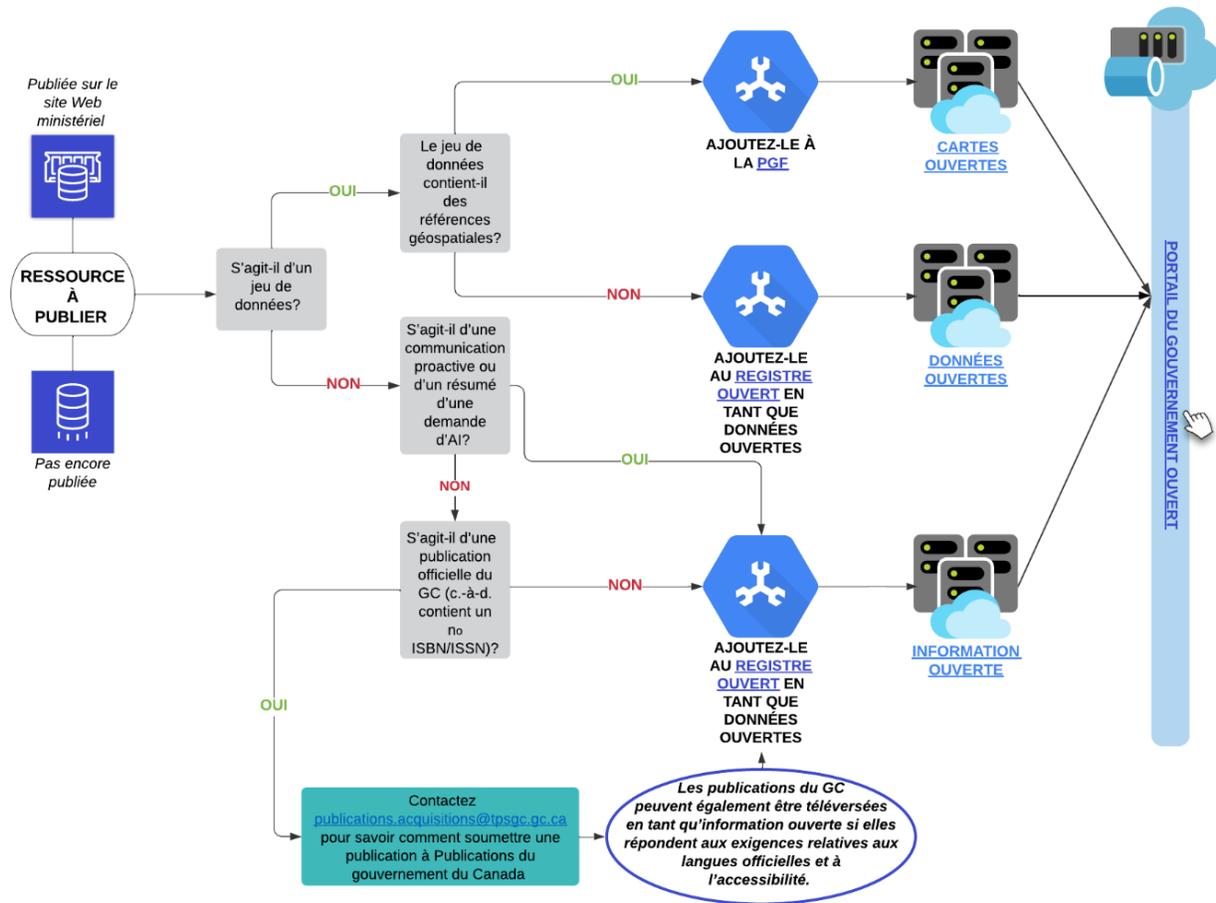


Figure 7: Diagramme montrant la publication de ressources au moyen du Registre du gouvernement ouvert



Portail du gouvernement ouvert : publiez vos données et informations ouvertes sur le [Portail du gouvernement ouvert](http://ouvert.canada.ca) sous la [LGO-Canada](http://lgo.canada.ca) afin de faciliter la découvrabilité de vos ressources à partir de n'importe quel moteur de recherche et de garantir la conformité aux paragraphes 4.3.2.8 et 4.3.2.9 de la [Politique sur les services et le numérique](http://politique.sct.gc.ca) du SCT. Utilisez des index de données ouvertes afin que les données soient publiées sous une licence ouverte et automatiquement accessibles au moyen de Google Dataset Search.

2.3.1. Exigences relatives aux données ouvertes

Les exigences ci-dessous doivent être satisfaites pour réussir à inscrire des données ouvertes au moyen du Registre du gouvernement ouvert (pour obtenir le guide complet, cliquez sur le lien suivant : Guide du Registre du gouvernement ouvert).

Métadonnées

Un document de métadonnées normalisé et bilingue décrivant le jeu de données. Le processus d'enregistrement du portail exige des métadonnées fondées sur le [Profil d'application de métadonnées du gouvernement ouvert](#) et le portail Cartes ouvertes exige la conformité à la [Norme sur les données géospatiales](#). Les métadonnées permettent aux utilisateurs d'effectuer des recherches dans vos données.

Formats

L'accès en ligne à un ou à plusieurs fichiers de données dans un ou plusieurs formats ouverts et accessibles. Les types de formats accessibles permettent d'avoir accès à vos données à l'aide de lecteurs automatiques, ce qui les rend utilisables par un public plus large. Plus d'un format ouvert peut être fourni (par exemple, CSV et JSON), dans la mesure où chaque type de fichier contient les mêmes informations.

Liens

Un lien direct vers les données sur le Web, de préférence au moyen d'une adresse URI unique et uniforme. Les adresses URI doivent pointer vers des sites **https** :, plutôt que **http** :. Les organisations qui ont accès à Adobe Experience Manager de canada.ca devraient utiliser le gestionnaire des ressources numériques intégré. Consultez l'[annexe A](#).



CSV pour une meilleure lisibilité par machine : publiez des fichiers CSV au lieu de XLS, car ce format est plus accessible et lisible par machine. Assurez-vous que vos fichiers sont bien structurés en effectuant un contrôle de validation avec [CSVLint](#); pour les JSON et les XML, utilisez [freeformater.com](#).

Dictionnaire de données

Un dictionnaire de données ou un fichier de spécification de produit qui contient les définitions des éléments de données dans le jeu de données (par exemple, si les fichiers de données sont des fichiers CSV, le dictionnaire de données décrira les en-têtes de colonne).

Ressources relatives aux données

Les ressources relatives aux données doivent correspondre à une cote minimale de trois étoiles dans le cadre de l'échelle [de la cote de degré d'ouverture des données](#).

Pour avoir une telle cote, elles doivent être :

1. disponibles sur le Web sous une licence ouverte;
2. disponibles sous forme de données structurées (XML par opposition à une version PDF numérisée d'un tableau);
3. disponibles dans un format ouvert et non exclusif (un fichier CSV par opposition à un fichier XML).



Détails sur les dictionnaires de données : chaque jeu de données ouvertes doit comprendre un dossier de documents à l'appui, un dictionnaire de données, un fichier de spécification de produit ou une page Web. Les documents à l'appui expliquent le contenu et la structure de vos données aux utilisateurs qui peuvent ne pas comprendre les sigles, les caractéristiques, les fonctions, les codes, le jargon gouvernemental ou même les erreurs présentes dans vos données.

2.3.2. Exigences relatives à l'information ouverte

Les exigences ci-après doivent être satisfaites pour réussir à inscrire de l'information ouverte au moyen du Registre du gouvernement ouvert.

Métadonnées

Un dossier de métadonnées normalisé et bilingue décrivant la ressource. Le processus d'enregistrement du portail nécessite des métadonnées fondées sur le [Profil d'application de métadonnées du gouvernement ouvert](#).

Formats

Un ou plusieurs documents conformes utilisant un ou plusieurs formats ouverts et accessibles. Les fichiers peuvent être fournis dans plusieurs formats conformes (par exemple, TXT, HTML, PDF-U/A et EPUB3), à condition que chaque cas de fichiers contienne les mêmes informations. Comme option, un ou plusieurs fichiers de documents exclusifs non conformes (par exemple, version Word du fichier ePub [EPUB3]*).

Accessibilité et traduction

Les documents d'information ouverte doivent être conformes à la [Norme sur l'accessibilité des sites Web](#) et à la [Politique sur les langues officielles](#).

Copie

Les ressources d'information ouverte peuvent être téléversées vers le Registre du gouvernement ouvert, mais il ne doit s'agir que d'une copie, et non de la version originale ou faisant autorité. **La version originale doit être conservée dans le système de gestion des documents de l'organisation.**

* D'autres formats non conformes peuvent être fournis par souci de commodité, mais doivent contenir les mêmes informations que le format conforme. Par exemple, un fichier de texte brut n'a pas de capacités de formatage, et une version Word des informations peut être fournie comme solution prête pour l'impression (en plus du fichier de texte brut [TXT]).



PDF accessible : vérifiez si votre ressource d'information ouverte en format PDF est accessible à l'aide d'un [rapport d'accessibilité](#) (en anglais).

Liens et ressources utiles

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre [ébauche des Normes sur la qualité des données et de l'information sur le gouvernement ouvert](#).



Présentez des données longues, mais pas larges : dans un jeu de données bien structuré, chaque ligne doit correspondre à une observation de données et chaque colonne doit être une variable qui décrit cette observation = données longues (correct). Le formatage de données larges (incorrect) peut être répandu dans les publications, mais il oblige normalement l'utilisateur à transposer les données avant de pouvoir effectuer une analyse ou créer des visualisations.



Renforcez la comparabilité et l'interopérabilité : adhérez aux principes de la Charte internationale sur les données ouvertes (CIDO) en veillant à ce que les jeux de données ouvertes utilisent des normes de données de référence communes, s'il y a lieu. Par exemple, ceux qui font référence aux provinces et territoires devraient utiliser la Norme sur les données de référence pour les provinces et les territoires du Canada.

2.4. Faire approuver

Étape
4

Liste de contrôle des publications → Pour aider les institutions et les DPI à gérer les risques liés à la publication des ressources de données et d'information, le SCT a élaboré une liste de contrôle des publications qui regroupe les exceptions courantes s'appliquant à la publication. Les éditeurs de données publiques ouvertes doivent s'assurer que chaque critère donne lieu à une réponse « vrai ». L'approbation finale de la publication sur le Portail du gouvernement ouvert peut être déléguée par l'autorité désignée de l'organisation une fois que l'organisation a établi un processus de publication. Il s'agit notamment de déterminer la délégation pour les nouveaux jeux de données au sein des secteurs d'activité et de mettre à jour les ressources existantes sur le Portail. Pour plus d'informations sur la délégation des pouvoirs, consultez l'[annexe B. Gouvernance](#).



Documentez toujours : en tant qu'outils pour les principes de responsabilité et de transparence d'un gouvernement ouvert, la liste de contrôle des publications et toute documentation montrant comment chaque critère a été respecté doivent accompagner les demandes d'approbation.

Liste de contrôle des publications	Vrai	Faux
Confidentialité : les exigences en matière de confidentialité ont été prises en compte et la ressource ne soulève aucune préoccupation pertinente, par exemple, les documents confidentiels du Cabinet, le secret professionnel de l’avocat, les renseignements personnels, les informations classifiées ou protégées, les conseils, les recommandations, les informations de tiers ou les informations obtenues à titre confidentiel.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autorisation de publication : l’institution a le mandat, l’autorisation légale ou la permission d’un tiers fournisseur de publier les données ou l’information aux termes de la LGO-Canada .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formats : la ressource est présentée dans un format ouvert et accessible qui est conforme à la Norme sur l’accessibilité des sites Web .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection des renseignements personnels : la ressource ne contient aucun renseignement personnel au sens de l’article 3 de la Loi sur la protection des renseignements personnels .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Langues officielles : les ressources sont offertes dans les deux langues officielles, et sont conformes aux exigences de la Loi sur les langues officielles .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité : les exigences en matière de sécurité ont été prises en considération et la ressource ne présente aucun risque pour la sécurité de l’institution, des autres institutions ou du gouvernement dans son ensemble et est conforme aux exigences de la Politique sur la sécurité du gouvernement et des instruments connexes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres – Exigences des lois, des règlements, des contrats et des politiques : la publication des ressources de données ou d’information est conforme à toutes les autres exigences législatives, réglementaires, contractuelles et de politiques pertinentes (par exemple, il n’y a aucune restriction ou limitation pertinente relativement aux lois, aux règlements, aux contrats ou aux politiques, ou d’une tierce partie).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



La gouvernance est un facteur clé : créez un groupe de travail interne sur les données ouvertes qui se réunit mensuellement pour relever les ressources de données ouvertes de votre organisation, mettre sur pied un réseau qui favorise la collaboration et échanger les pratiques exemplaires.

2.5. Publier les ressources relevées

Pour ajouter un jeu de données ou de l'information sur le [Portail du gouvernement ouvert](#) par l'intermédiaire du Registre du gouvernement ouvert (lien interne), vous devez d'abord présenter une demande d'ouverture de compte en remplissant le formulaire [Demande d'un compte](#) qui se trouve sur la page de connexion du Registre. Votre compte sera activé et lié à votre organisation.

Vous serez alors en mesure de créer ou de modifier des documents dans le Registre du gouvernement ouvert. Les organisations agissent comme des agents d'édition pour les documents. Par conséquent, les documents sont publiés par l'organisation et appartiennent à celle-ci et non à des utilisateurs individuels.

Remarque : bien que les organisations puissent choisir de continuer à publier des données et de l'information sur leur propre site, elles devraient également envisager de les publier sur le site [ouvert.canada.ca](#). Consultez la section « [Pourquoi](#) » pour en savoir plus sur les avantages de la publication de données sur le Portail du gouvernement ouvert.

Le Guide du Registre du gouvernement ouvert fournit des détails sur les étapes nécessaires pour publier un document sur le site [ouvert.canada.ca](#). Pour ajouter un jeu de données géospatiales sur le Portail du gouvernement ouvert ou le portail Cartes ouvertes, visitez la page Web de la <https://gcgeo.gc.ca/> ou envoyez un courriel à NRCan.fgp-pgf.RNCan@canada.ca.



HTTPS en tout temps : si vous publiez des données ouvertes en copiant des fichiers sur un serveur de votre organisation, assurez-vous que les liens dans vos jeux de données sont des liens **HTTPS**. Si ce n'est pas le cas, les utilisateurs ne pourront pas y accéder; Google Chrome bloque désormais les liens HTTP depuis la mise à jour de la version 89. Pour les nouvelles publications, les éditeurs devraient téléverser leurs fichiers de données directement dans le Registre du gouvernement ouvert afin d'éviter tout problème lié aux liens.

2.6. Gérer la ressource publiée

Étape

6

2.6.1. Préparer un dossier de métadonnées

Il est recommandé de regrouper les ressources de données ou d'information similaires et de créer un seul dossier de métadonnées dans le Registre du gouvernement ouvert, plutôt que de créer un dossier pour chaque ressource.

Par exemple, les jeux de données qui sont publiés annuellement ou en sous-jeux doivent figurer dans le même dossier. Il est possible de créer un dossier pour décrire les jeux de données, mais les ressources individuelles (ou les fichiers) peuvent être ajoutées par lots en utilisant le formulaire « Ajouter une ressource » tiré du Registre du gouvernement ouvert.

Il n'y a pas de limite quant au nombre de ressources qui peuvent faire partie d'un dossier de métadonnées.

Consultez les jeux de données suivants en guise d'exemple :

- ventiler les jeux de données par année : [Cotes de consommation de carburant](#);
- ventiler les jeux de données en sous-ensembles connexes : [Le Fichier canadien sur les éléments nutritifs – Livret Valeur nutritive de quelques aliments usuels](#).

Consultez également le [Profil d'application de métadonnées du gouvernement ouvert](#) pour de plus amples renseignements.



Les métadonnées sont importantes : utilisez un langage clair et simple, évitez les abréviations et les sigles, ajoutez le nom ou le sujet au début du titre de la ressource et assurez-vous que le titre du jeu de données ne dépasse pas 70 caractères et que le jeu de données est entièrement traduit et accessible.

2.6.2. Mises à jour mineures

Comme pour l'ajout de plusieurs sous-jeux de données regroupés, il est possible d'ajouter les mises à jour comme ressource supplémentaire à votre dossier. Vous pouvez aussi remplacer la version actuelle de la ressource par la version mise à jour. Si vous remplacez le fichier, nous vous recommandons de fournir des renseignements dans la description du dossier de métadonnées ou dans un fichier supplémentaire pour expliquer aux utilisateurs ce qui a été mis à jour ou modifié.

2.6.3. API du gouvernement ouvert et accessibilité numérique

Il est possible d'accéder à l'[interface de programmation d'applications \(API\) du gouvernement ouvert](#) pour automatiser la publication et la mise à jour des ressources sur le [Portail du gouvernement ouvert](#). Les API sont avantageuses lorsqu'il s'agit de gérer des jeux de données ou des communications proactives sur le portail, car elles permettent aux organisations :

- d'appliquer des modifications par lots à plusieurs jeux de données;
- de générer et de mettre à jour automatiquement des jeux de données;
- de téléverser des communications proactives qui proviennent d'un autre système de documents.



API du gouvernement ouvert : pour effectuer des téléversements par lots de jeux de données et automatiser les mises à jour, envisagez la possibilité d'intégrer des [API du gouvernement ouvert](#) en communiquant avec vos représentants techniques internes. Pour obtenir de l'aide, écrivez-nous à open-ouvert@tbs-sct.gc.ca.

L'utilisation d'une API ne nécessite pas une approche du tout ou rien. Au contraire, les utilisateurs peuvent y recourir pour certaines tâches et utiliser l'interface utilisateur pour d'autres. Il s'agit notamment de la publication de données provenant de sites et de bases de données organisationnelles sur le Portail du gouvernement ouvert. Il sera alors possible de trouver l'information dans un emplacement central.

Pour obtenir de la formation et d'autres renseignements sur la façon dont vous pouvez tirer parti de l'efficacité des API du gouvernement ouvert, consultez l'[espace d'apprentissage GCcollab du gouvernement ouvert](#).

2.6.4. Analyses concernant le gouvernement ouvert

Les [analyses concernant le gouvernement ouvert](#) sont mises à la disposition des coordonnateurs du gouvernement ouvert pour les aider dans leur rôle de suivi et de rapport sur l'état d'avancement des livrables et des indicateurs de rendement clés (IRC) du gouvernement ouvert.



Les analyses peuvent faciliter votre travail : pour savoir comment les Canadiens utilisent vos données ouvertes, consultez la page des [analyses concernant le gouvernement ouvert](#) de votre organisation.

2.7. Promouvoir les ressources à l'aide d'une stratégie

Étape
7

Promouvoir les données et l'information ouvertes à l'aide d'activités de sensibilisation et de mobilisation peut augmenter considérablement leur valeur pour les utilisateurs et les conservateurs. Nous invitons les organisateurs de données et d'information à travailler avec leurs services de communication locaux afin d'élaborer une stratégie de sensibilisation et de mobilisation pour un gouvernement ouvert.



Mobilisez les Communications : travaillez avec vos services de communication interne pour promouvoir les jeux de données ouvertes récemment publiés sur le Portail du gouvernement ouvert et, ainsi, atteindre un public plus large.

Les approches vont d'une approche très légère et axée sur la communauté à des campagnes plus officielles. Quelques idées sont présentées ci-dessous.

- **Créer** un compte de messagerie électronique central pour le gouvernement ouvert afin de gérer les demandes de renseignements et les commentaires sur les jeux de données et les ressources d'information publiées.
- **Tenir à jour** une liste de distribution des intervenants liés aux données et envoyer des courriels pour les nouveaux fonds de données ou ceux qui ont été modifiés.
- **Organiser** des séances d'information numérique ou de questions-réponses sur les fonds de données (par exemple, série [Clavarder avec un expert](#) de Statistique Canada).
- **Faire des présentations** lors de réunions, entre autres, de comités et de groupes de travail sur les données ouvertes ou le gouvernement ouvert, de marathons de programmation, de conférences, de séminaires universitaires ou d'autres événements communautaires.
- **Tenir un blogue** ou fournir des cartes en vedette sur le site ouvert.canada.ca.
- **Collaborer** régulièrement avec les services de communication interne afin d'élaborer des stratégies et de favoriser cette relation essentielle (médias sociaux, blogues, OutilsGC, bulletins d'information, possibilités de promotion croisée, etc.).
- **Rencontrer** directement les intervenants liés aux données, virtuellement ou en personne, pour obtenir une rétroaction et discuter.
- **Communiquer** avec des représentants du milieu universitaire ou des organisations non gouvernementales (ONG) des politiques sociales qui s'intéressent à ce domaine.
- **Obtenir** des commentaires sur les besoins et les priorités de la communauté.



Acquérez des connaissances et aigüez vos compétences : pour la formation liée au gouvernement ouvert, consultez la [page GCcollab du gouvernement ouvert](#), [Apolitical](#) (en anglais), le [catalogue d'apprentissage en littératie des données](#) de Statistique Canada et l'[École de la fonction publique du Canada \(EFPC\)](#).

Le public et les organisations du Canada comptent sur le Portail du gouvernement ouvert pour stimuler l'innovation et les affaires. Par conséquent, toute modification apportée à une donnée ou à une information peut avoir des répercussions plus importantes sur les sous-produits des ressources et les secteurs d'activité essentiels. C'est pourquoi il est important de prendre en compte l'incidence sur l'utilisateur des changements apportés au contenu publié par votre institution ou des métadonnées qui le décrivent.

Un aspect important de l'hébergement de données et de l'information sur le Portail du gouvernement ouvert est de veiller à ce que celles-ci demeurent utilisables et exactes. Il s'agit notamment de gérer à la fois le contenu publié et les documents de métadonnées qui y sont associés dans le Registre du gouvernement ouvert, et de prendre en compte la manière dont les sources initiales elles-mêmes sont gérées. Nous vous recommandons de vérifier périodiquement les liens et les fichiers de vos documents pour vous assurer que les utilisateurs peuvent y accéder de manière cohérente et transparente. Cela est particulièrement important pour les liens HTML, dont les pages Web peuvent changer au fil du temps. En outre, les activités liées à la création de la version de consultation ou de la copie destinée à être mise en ligne doivent être consignées afin de soutenir la gestion de l'information et le contrôle des versions au sein de votre organisation.

Pour plus d'informations sur la gestion du cycle de vie et le contrôle des versions, adressez-vous à votre bureau interne chargé de la gestion de l'information.



Restez branché : vérifiez périodiquement vos documents du Portail du gouvernement ouvert et mettez à jour vos ressources de données et d'information pour qu'elles restent exactes et utilisables sans problème.

2.8.1. Évaluer le degré d'ouverture

Le Portail du gouvernement ouvert attribue une cote d'ouverture comme indicateur du degré d'ouverture des données et de l'information. Ces cotes se situent sur une échelle de 1 à 5 étoiles et servent de lignes directrices utiles pour la tenue à jour des ressources sur le Portail du gouvernement ouvert.

★	La ressource est accessible à partir du Web (peu importe la forme ou le support) sous une licence ouverte.
★★	La ressource est disponible sous forme de données structurées (par exemple,

	Excel au lieu d'une image numérisée d'un tableau).
★★★	La ressource utilise des formats non exclusifs (par exemple, CSV au lieu d'Excel).
★★★★	La ressource utilise des URI (identificateurs de ressources uniformes) pour désigner les choses, de sorte que les personnes puissent ajouter un lien vers vos données.
★★★★★	La ressource relie les données à d'autres jeux de données pour fournir un contexte.

D'autres informations sur les coûts et les avantages de l'évaluation du degré d'ouverture sont affichées à la page Web suivante : [Cote de degré d'ouverture des données | Gouvernement ouvert, gouvernement du Canada](#).

La plupart des ressources du Portail du gouvernement ouvert ont une cote d'une étoile (70 %) ou de trois étoiles (30 %). Les trois autres catégories d'évaluation (deux, quatre et cinq étoiles) représentent moins d'un pour cent du nombre total de ressources sur le portail. En règle générale, les ressources dont la cote correspond à une étoile se présentent sous la forme de fichiers plus statiques, tels que des fichiers PDF. Les ressources cotées à trois étoiles sont des fichiers qui peuvent être ouverts sans logiciel exclusif, par exemple, n'importe quel programme de la suite Microsoft. Ces fichiers sont généralement en format CSV (comma separated lists), qui présente de nombreux avantages, notamment une plus grande accessibilité et une plus grande facilité de mise à jour et de manipulation des données. Les organisations devraient examiner les ressources plus anciennes afin de déterminer si des mises à jour appropriées peuvent être effectuées pour améliorer leur degré d'ouverture.



Visez les étoiles de l'ouverture : évaluez vos données ouvertes et votre information ouverte en fonction des critères, des coûts et des avantages du [système d'évaluation du degré d'ouverture](#) afin d'effectuer les mises à jour nécessaires pour atteindre les cinq étoiles.

2.8.2. Conservation des données

Selon la [Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada](#), il appartient à Bibliothèque et Archives Canada (BAC) de « faciliter la gestion de l'information par les institutions fédérales » [alinéa 7d)] et de « conseiller les institutions fédérales sur la gestion de l'information qu'elles produisent et utilisent et de leur fournir des services à cette fin » [alinéa 8g)]. En vertu de l'article 12 de ladite loi, BAC est habilitée à fournir aux institutions gouvernementales l'autorisation unique d'éliminer ou

d'aliéner les documents du gouvernement. La Loi définit document comme « éléments d'information, quel qu'en soit le support; la présente définition ne vise pas les publications ».

Le Portail du gouvernement ouvert est une plateforme, accessible par tous les ministères, qui permet la publication des documents du gouvernement. Le SCT n'est pas propriétaire des documents et n'assume pas la responsabilité de leur gestion. Ainsi, dans le contexte de la conservation, les documents sur le Portail du gouvernement ouvert sont considérés comme une copie de consultation des documents qui sont gérés dans un dépôt ou un système organisationnel.

Le Gouvernement ouvert fait partie du [Programme de leadership administratif](#) du SCT, qui comprend les activités suivantes : « diriger des initiatives pangouvernementales [et] élaborer des politiques et établir l'orientation stratégique de l'administration publique à l'égard de la prestation de services, l'accès à l'information publique et la gestion des [biens], des finances et de l'information et de la technologie ». À ce titre, le SCT est chargé de définir l'orientation pour la gestion des données et de l'information publiées sur le Portail du gouvernement ouvert.

Dans l'esprit d'un gouvernement ouvert, les données et l'information restent indéfiniment sur ouvert.canada.ca. Toutefois, les institutions demeurent responsables de l'entretien des ressources de données et d'information officielles dans leurs dépôts et systèmes organisationnels, conformément à leurs politiques internes de gestion de l'information, et ne peuvent les éliminer que conformément aux [autorisations d'élimination](#) fournies par BAC, en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*.

Des exceptions s'appliquent à l'accès indéfini aux données et à l'information sur le Portail du gouvernement ouvert lorsque des périodes de conservation précises sont en place ou lorsque de nouvelles périodes de conservation sont établies; par exemple, dans l'annexe D de la [directive sur la publication proactive en vertu de la Loi sur l'accès à l'information](#). Cette façon de faire appuie la réalisation de l'[Ambition numérique du Canada](#), dans le cadre de laquelle les ministères sont tenus de « donner la priorité à la publication de données et d'information recherchées et de grande qualité pour permettre au public de générer sa propre valeur économique et sociale ». À mesure que les chercheurs, les entreprises, les autres administrations et les membres du public réutilisent les données publiques ouvertes pour innover et résoudre des problèmes, les ressources d'information et de données peuvent être intégrées à des fins différentes de celles pour lesquelles elles ont été créées à l'origine. Dans cette optique, les consignes de conservation visent à maximiser le cycle de vie des ressources ouvertes et, ainsi, le potentiel de valeur publique.

Pour plus d'informations sur les consignes de conservation pour le Portail du gouvernement ouvert, contactez l'équipe du Gouvernement ouvert du SCT à l'adresse open-ouvert@tbs-sct.ca.

3. Annexe A. Lignes directrices sur la sécurité, la confidentialité et la protection des renseignements personnels

3.1. Introduction

En faisant progresser le gouvernement ouvert, les organisations du GC doivent trouver un juste équilibre entre le désir d'ouverture et de transparence et le respect des exigences en matière de protection des renseignements personnels, de sécurité et de confidentialité et des exigences juridiques connexes décrites dans le présent document.

Il est particulièrement important de comprendre ces exigences lorsqu'il s'agit de décider ce qui devrait être publié en tant que données ou information ouvertes. Il est également important de tenir compte du fait que les ressources existent dans un [spectre de données/d'information](#) (site anglais) où elles peuvent être ouvertes, partagées ou fermées en fonction de leur nature. Par exemple, le contenu, la taille, l'éditeur et le public visé peuvent dicter la position de la ressource dans le spectre des données.

Les lignes directrices de cette section ont pour but de déterminer les exigences en matière de protection des renseignements personnels, de sécurité et de confidentialité et de fournir des conseils pertinents aux ministères et organismes qui publient des données et de l'information ouvertes. Elles reposent sur le fait que les ministères et organismes ne doivent pas envisager de publier des informations protégées ou classifiées ni des renseignements personnels pour soutenir un gouvernement ouvert.

3.2. Principes

Hormis les conseils relatifs à l'information protégée et classifiée ou aux renseignements personnels, le contexte opérationnel de chaque ministère et organisme varie et les principes énoncés dans cette section n'ont pas un caractère strictement normatif. En raison de l'évolution constante de la technologie, les lignes directrices normatives risquent d'être rapidement dépassées. Les ministères et organismes doivent donc adapter et appliquer les principes énoncés ci-dessous comme il convient.

3.2.1. Catégorisation de l'information

En tant qu'auteur d'un document, chaque ministère ou organisme est responsable de dresser un plan, de mettre en œuvre des systèmes de catégorisation de l'information et d'examiner les données et l'information avant leur publication sur le [Portail du gouvernement ouvert](#).

- a) S'il s'agit d'informations de tiers (gouvernement à gouvernement, gouvernement à l'industrie, autre), les mécanismes de publication supplémentaires doivent être examinés par le ministère ou organisme.
- b) Des séances de formation et de sensibilisation sur les exigences du portail sont nécessaires pour réduire la charge de travail des autres intervenants du ministère ou de l'organisme, comme les agents chargés de l'accès à l'information ou de la protection des renseignements personnels.

- c) Les ministères et organismes sont également chargés d'examiner les métadonnées et la télémétrie des jeux de données afin de réduire le risque que la combinaison de petits éléments de données permette à un utilisateur malveillant d'exécuter l'un des scénarios de risque.

3.2.2. Cadre juridique et stratégique

Les ministères et organismes doivent continuer à respecter toutes les lois nationales et internationales applicables en matière de manipulation des ressources et doivent faire preuve de respect lorsqu'ils envisagent de publier des ressources sur le portail.

3.2.3. Respect de la vie privée et des personnes

Les ministères et organismes doivent protéger les renseignements personnels en évitant de les publier sur le portail.

- a) Les ministères et organismes doivent s'assurer que toutes les données et toute l'information publiées sur le portail ne contiennent aucun renseignement personnel ou sont suffisamment anonymisées.
- b) Les ministères et organismes doivent être transparents quant à la manière dont les données et l'information seront collectées, utilisées et communiquées sur le portail.
- c) Dans un environnement ouvert par défaut, les ministères et organismes doivent définir les situations et les jeux de données qui ne peuvent pas être publiés ou qui doivent être ouverts par définition.

3.2.4. Planification à long terme

Les ministères et organismes doivent tenir compte de la protection des renseignements personnels, de la sécurité et de la confidentialité lorsqu'ils publient des documents sur le portail. Parmi les éléments dont il faut tenir compte, mentionnons les suivants :

- a) la consultation à l'interne du secteur d'activité et des propriétaires ou gardiens des données ou de l'information afin de cerner tout risque pour le public, les organisations et le gouvernement dans son ensemble;
- b) l'[avis de mise en œuvre de la protection des renseignements personnels](#) pour garantir la protection des renseignements personnels lors de la publication d'information concernant un petit nombre de personnes;
- c) l'évaluation continue des mesures s'appliquant à la protection des renseignements personnels et à la sécurité, car la diligence raisonnable ne s'arrête pas au téléversement d'un document, c'est-à-dire que c'est une responsabilité permanente de s'assurer en tout temps de l'exactitude et de l'exhaustivité de tous les documents;
- d) avant la publication des documents, la création d'un plan visant la tenue à jour des documents et l'examen périodique des répercussions sur la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'univers des documents pertinents affichés sur le portail;
- e) l'attribution de responsabilités claires au sein des ministères et organismes en ce qui concerne l'examen des répercussions sur la protection des renseignements personnels et la sécurité des documents du gouvernement ouvert;
- f) l'attribution de responsabilités claires et documentées à l'égard de l'information et des données.

3.2.5. Incidents concernant la sécurité et la protection des renseignements personnels et mesures correctives

Les ministères et organismes prendront des mesures pour s'assurer d'avoir la capacité nécessaire pour réagir efficacement en cas de violation de la vie privée ou d'incident de sécurité.

- a) En cas d'incidents de sécurité réels ou présumés, les ministères et organismes interviendront conformément à la [Directive sur la gestion de la sécurité \(DGS\)](#), à leurs processus et procédures et, s'il y a lieu, au [Plan de gestion des événements de cybersécurité du gouvernement du Canada \(PGEC GC\)](#).
- b) En cas d'atteinte réelle ou présumée à la vie privée, les ministères et organismes interviendront conformément à la [Directive sur les pratiques relatives à la protection de la vie privée](#). Ils devraient prendre connaissance du [Guide sur les pratiques relatives à la vie privée numérique](#) et de la [trousse d'outils pour la gestion des atteintes à la vie privée](#). Ces instruments visant la protection de la vie privée définissent les causes des atteintes à la vie privée, fournissent des conseils sur les mesures à prendre en cas d'atteinte à la vie privée et la façon de les prévenir et de les gérer, décrivent les rôles et les responsabilités, et comprennent des liens vers les documents à l'appui pertinents.

3.2.6. Anonymisation

Pour s'assurer d'anonymiser suffisamment l'information et les données, les ministères et organismes doivent tenir compte des éléments suivants :

- a) l'anonymisation ne doit être appliquée que par des fonctionnaires ayant reçu une formation spécialisée dans ce domaine;
- b) les logiciels d'anonymisation ne sont pas toujours disponibles et il peut être nécessaire de les développer;
- c) une anonymisation efficace peut réduire la granularité des documents et, par conséquent, la qualité des données et de l'information peut diminuer;
- d) l'anonymisation peut être coûteuse et exiger des investissements importants en ressources et en temps, et en ce qui a trait au traitement des données;
- e) malgré les efforts d'anonymisation, il est possible que des risques d'extrapolation ou d'agrégation persistent.

3.3. Contexte de la sécurité et de la protection des renseignements personnels

3.3.1. Paysage des menaces

Les services du gouvernement ouvert sont fournis au moyen de systèmes comme le Portail du gouvernement ouvert qui sont accessibles au public. Du point de vue de la sécurité, ces types de systèmes ont pour but d'établir un juste équilibre entre un large accès public, la réduction des coûts et l'accroissement de l'efficacité, d'une part, et la protection de l'information classifiée, le droit à la vie privée et les exigences relatives à la protection de la sécurité, d'autre part.

Par conséquent, les contrôles de sécurité mis en œuvre dans les systèmes du Portail du gouvernement ouvert sont conçus de façon à atténuer les menaces provenant de divers acteurs (par exemple, hacktivistes, crime organisé, services du renseignement étrangers) afin de protéger le droit à la vie privée, et l'intégrité et la disponibilité de l'information classifiée. Les ministères et organismes doivent évaluer, au cas par cas et dans l'ensemble, les préjudices

auxquels on peut raisonnablement s'attendre de la part des auteurs de menace avant de publier de l'information publique ouverte.

3.3.2. Déclarations de risques en matière de sécurité et de protection des renseignements personnels

Le gouvernement ouvert, en particulier lorsqu'il est question de maximiser la publication des ressources d'information du GC, peut poser les risques indiqués ci-dessous pour la sécurité et la protection des renseignements personnels.

1. De l'information sensible du GC (dont des données et des renseignements personnels) est communiquée au public.
2. De l'information ou des données qui n'appartiennent pas au GC ni aux ministères ou organismes qui les utilisent sont communiquées au public.
3. L'intégrité de l'information ou des données est compromise par une modification ou la corruption des documents.
4. Les données et les renseignements personnels concernant des Canadiens communiqués par le GC n'ont pas été suffisamment anonymisés, ce qui a entraîné une repersonnalisation et une atteinte à la vie privée.
5. L'information ou les données dans l'environnement du gouvernement ouvert sont agrégées à partir de plusieurs sources qui, ensemble, peuvent révéler de l'information protégée ou classifiée du GC (renseignements personnels ou de tiers) ou mettre au jour des divergences entre l'information ou les données du GC et d'autres sources.

3.3.3. Scénarios de risques pour la sécurité et la protection des renseignements personnels

Les paragraphes suivants contiennent des exemples réels ou des scénarios hypothétiques pour les risques énumérés ci-dessus.

i. Communication d'information ou de données sensibles

Renvoi à l'article de ComputerWorld, *Open Government Could Lead to Data Leak* : en 2009, un document a été accidentellement mis en ligne sur le site Web du Government Printing Office (GPO) des États-Unis, qui répertoriait tous les sites nucléaires civils américains, ainsi que la description de leurs biens et de leurs activités. Ce document de 267 pages faisait partie d'un rapport du gouvernement fédéral préparé pour l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) des Nations Unies. Le document avait été classé comme « sensible, mais non classifié » – ou SBU – une désignation du gouvernement [américain] qui comprend généralement au moins certains contrôles sur la communication. Un grand nombre de documents du gouvernement [américain] entrent dans la catégorie SBU¹.

ii. Communication de renseignements personnels

Renvoi à l'article de TechCrunch, *AOL Proudly Releases Massive Amounts of Private Data* : un exemple fréquemment cité est celui d'America Online (AOL) qui a publié les résultats de recherche « anonymisée » de 650 000 de ses utilisateurs. Il s'est avéré que la méthode

¹ Vijayan, J. (15 juin 2009). Open Government Could Lead to Data Leaks. Tiré de ComputerWorld : <http://www.computerworld.com/article/2551066/security0/open-government-could-lead-to-data-leaks.html>

d'anonymisation n'était pas adéquate, car AOL n'a pas tenu compte du fait que les personnes effectuent souvent des recherches sur le Web pour leur propre nom, ce qui permet aux personnes intéressées de réduire considérablement la liste des noms potentiels dès le départ².

iii. [Modification des données](#)

Renvoi à l'article de VeloNews.com *WADA releases details of Fancy Bear hack* : l'Agence mondiale antidopage (AMA) a publié les détails du piratage qui a conduit à la publication de dizaines de ses documents privés d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), ainsi que les détails de sa propre réponse à l'attaque. L'attaque, qui a été perpétrée par le groupe de pirates informatiques Fancy Bears, a permis d'obtenir des données provenant d'un système de gestion antidopage (ADAMS) créé pour les Jeux olympiques de Rio de 2016. La révélation la plus importante est que l'AMA a trouvé des incohérences entre certaines des données publiées illicitement et ses propres données ADAMS, ce qui laisse entendre une possible manipulation des documents relatifs à l'AUT par le groupe de pirates informatiques³.

iv. [Agrégation des données](#)

Renvoi à l'article de Neustar Research, *Riding with the Stars : Passenger Privacy in the NYC Taxicab Dataset* : en 2014, la commission des taxis et des limousines de la ville de New York a publié 173 millions documents de courses de taxi de l'année précédente, y compris des détails sur chaque course de taxi (taxis jaunes) à New York depuis 2013, notamment les heures de prise en charge et de dépôt, les lieux, les montants des tarifs et des pourboires, ainsi que l'utilisation du hachis cryptographique pour dépersonnaliser les numéros de licence et de médaillon du taxi. Les chercheurs ont réussi à déchiffrer le code et, par la suite, il a été démontré que ce jeu de données, combiné à une petite quantité de renseignements supplémentaires, révélait des renseignements personnels qui n'avaient pas été rendus publics auparavant. Par exemple, les données agrégées pourraient être utilisées pour calculer le revenu annuel d'un conducteur ou les habitudes de déplacement d'un individu, ce qui soulève des problèmes de protection de la vie privée⁴.

v. [Extrapolation des données](#)

(Remarque : il s'agit d'un scénario hypothétique, mais plausible.) Un service de sécurité et du renseignement classe le nombre de ses employés comme secret. Dans le cadre de l'initiative de gouvernement ouvert, tous les contrats permanents visant l'achat de divers biens et services communs sont publiés. Un peu d'enquête et de comparaison avec des paramètres connus de tarification de la papeterie et des fournitures de bureau par employé révèlent une marge très proche du nombre d'employés travaillant pour le service.

² Arrington, M. (6 août 2006). AOL Proudly Releases Massive Amounts of Private Data. Tiré de TechCrunch : <https://techcrunch.com/2006/08/06/aol-proudly-releases-massive-amounts-of-user-search-data/>

³ VeloNews.com. (5 octobre 2016). WADA releases details of Fancy Bear hack. Tiré de VeloNews : http://www.velonews.com/2016/10/news/wada-releases-details-fancy-bear-hack_422291

⁴ Atockar. (15 septembre 2014). Riding with the Stars : Passenger Privacy in the NYC Taxicab Dataset. Tiré de Neustar Research : <https://research.neustar.biz/author/atockar/>

3.3.4. Ressources

Les exigences en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité sont d'importantes exigences pour tous les ordres de gouvernement, tant à l'échelle nationale qu'internationale, et pour divers intervenants, par exemple les organisations, les organismes à but non lucratif, les chercheurs et les institutions privées. Le groupe de travail a consacré beaucoup de ressources à la recherche dans les sources d'information et à l'analyse de celles-ci, qui comprennent des essais, des principes, des lois, des documents techniques et des études de cas. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous à des fins de consultation.

Auteur	Ressource	Points saillants
Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	Principes aux fins de l'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques (2016)	Le document présente le contexte, les principes et l'importance d'une agrégation efficace des données sur les risques et de l'établissement de rapports sur les risques.
Berkeley Technology and Law Journal	Open data, privacy, and fair information principles: towards a balancing framework	Dans cet article, on se demande comment les intérêts en matière de protection des renseignements personnels peuvent être respectés, sans entraver indûment les avantages de la communication de l'information du secteur public. Il propose un cadre équilibré pour aider les autorités publiques à aborder cette question dans différents contextes. Il présente les problèmes potentiels : effets paralysants, absence de contrôle sur les renseignements personnels, tri social et discrimination.
Berkley Law	Open Data Literature Review	Cet article examine ce que sont les données ouvertes et la sécurité qui les entoure du point de vue du droit. Selon l'article, certaines questions concernant les principaux défis et risques que présentent les données ouvertes sont la conceptualisation, l'impact disparate et les violations des droits civils, l'invasion de la vie privée et l'absence de consentement, l'échec de la repersonnalisation, les manquements à la sécurité et la transparence en tant que fin en soi. Il examine les systèmes utilisés et les mesures visant à atténuer le risque.
Clinique d'intérêt public et de politique d'Internet du Canada	Open Data, Open Citizens?	Le document porte sur les éléments à prendre en considération en ce qui a trait aux données ouvertes et à la vie privée; les problèmes; l'anonymisation, la repersonnalisation et les stratégies avant et après la publication.

Centre pour l'entreprise des données ouvertes	Briefing Paper on Open Data and Privacy	Le document examine certaines questions relatives à la communication de données au public et aux exigences en matière de protection de la vie privée, à la manière d'équilibrer la transparence et la protection de la vie privée, aux avantages et aux facteurs à prendre en considération en ce qui a trait aux microdonnées et aux problèmes d'agrégation, en plus de fournir des solutions et mécanismes potentiels pour réduire les risques.
Donald Cowan, Paulo Alencar, Fred McGarry	Perspectives on Open Data : Issues and Opportunities	Ce projet de recherche examine les utilisations des données ouvertes ainsi que certains éléments à prendre en considération qui découlent de leur utilisation croissante, notamment les exigences liées à la protection de la vie privée. Il porte principalement sur l'utilisation des données ouvertes et sur la manière d'en tirer le meilleur parti.
Gouvernement de l'Australie	Privacy Amendment (Re-Identification Offence) Bill 2016	Ce projet de loi modifie la <i>Privacy Act 1988</i> afin d'interdire toute conduite liée à la repersonnalisation de renseignements personnels dépersonnalisés publiés ou diffusés par des entités du Commonwealth. Le projet de loi introduit des dispositions relatives à des infractions spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ les renseignements personnels dépersonnalisés ne doivent pas être intentionnellement repersonnalisés (article 16D); ○ les renseignements personnels repersonnalisés ne doivent pas être communiqués (article 16E); ○ une entité doit : <ol style="list-style-type: none"> 1. informer une agence responsable si des renseignements personnels dépersonnalisés sont repersonnalisés, intentionnellement ou non; 2. cesser toute autre utilisation ou communication des renseignements repersonnalisés; 3. se conformer à toute instruction de l'agence concernant le traitement de l'information (article 16F).

Gouvernement du Canada	Outil de catégorisation de la sécurité (page Web en anglais)	Cet outil met en relief l'importance de la catégorisation de la sécurité aux fins de la gestion des risques. Il présente trois étapes pour catégoriser la sécurité : <ol style="list-style-type: none"> 1. répertorier les activités opérationnelles et les ressources d'information; 2. évaluer les préjudices; 3. définir les domaines d'activité.
Gouvernement du Canada	Avis de mise en œuvre de la protection des renseignements personnels 2020-03 : protection des renseignements personnels lors de la diffusion de renseignements à propos d'un petit nombre de personnes	Cet avis contient des consignes à l'intention des institutions sur les mesures visant à appuyer la protection des renseignements personnels lorsqu'elles doivent publier des données sur un petit nombre de personnes sans toutefois divulguer leur identité, dans le respect de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> .
Jan Kucera, Dusan Chlapek	Benefits and Risks of Open Government Data	Ce document présente une solide analyse des avantages et des risques à partir de deux séances de consultation. Il comprend un tableau facile à lire.
Comité de protection de la vie privée d'Australie-Méridionale	Privacy and Open Data Guideline (2014)	Ce document définit les renseignements personnels, la reconnaissance spontanée (risque d'identification sans aucun effort) par rapport à la reconnaissance délibérée, ainsi que l'évaluation et la gestion des exigences relatives à la protection de la vie privée.
Fondation Sunlight	How Governments are Safely Opening Up Microdata	Cet article examine les politiques et les processus que les gouvernements peuvent adopter lorsqu'ils ouvrent des microdonnées potentiellement sensibles. Il examine également certaines des questions qui se posent lors de la publication des microdonnées.
Royaume-Uni, Université de Manchester	The Anonymisation Decision-Making Framework	Ce document présente une description complète des principes de l'anonymisation et répond au besoin d'un guide pratique de l'anonymisation pour faire avancer les objectifs du gouvernement.

Commission économique pour l'Europe des Nations Unies	Principles and Guidelines on Confidentiality Aspects of Data Integration Undertaken for Statistical or Related Research Purposes	Ce document traite des préoccupations liées à l'utilisation de renseignements confidentiels des organisations statistiques nationales, dont le mandat consiste à collecter des statistiques et à effectuer des recherches. Plus précisément, il vise à définir des principes directeurs pour atténuer tout abus que ces organisations pourraient faire des renseignements confidentiels qu'elles recueillent.
Département du Commerce des États-Unis	NIST Special Publication 800-60 Volume I: Guide for Mapping Types of Information and Information Systems to Security Categories (2008)	Normes que toutes les agences fédérales doivent utiliser pour catégoriser les renseignements, lignes directrices recommandant les types de renseignements à inclure dans chaque catégorie et exigences minimales en matière de sécurité des renseignements dans chaque catégorie.
Département du Commerce des États-Unis	NIST Special Publication 800-188 (2nd DRAFT): De-Identifying Government Datasets (2016)	Ce document contient des conseils pratiques et des directives à l'intention des gouvernements pour dépersonnaliser leurs données.
Département du Commerce des États-Unis	NISTIR 8053 : De-Identification of Personal Information (2015)	Ce document fournit une vue d'ensemble des questions de dépersonnalisation et de la terminologie connexe. Il résume les publications importantes parues à ce jour concernant la dépersonnalisation et la repersonnalisation.
US-Computer Emergency Readiness Team (US-CERT)	Protecting Aggregated Data (2005)	Ce document contient des approches et des stratégies efficaces de gestion de la sécurité pour aborder les problèmes et atténuer les risques. En étant en possession de volumes de données aussi importants, les organisations assument toutefois certains risques et responsabilités. Conséquences du vol ou de la mise en péril des données des clients ou des partenaires ou d'autres données que détient une organisation.

4. Annexe B. Gouvernance

4.1. Objectif

L'objectif de cette section est de fournir des lignes directrices de haut niveau sur la mise en œuvre, l'amélioration et la tenue à jour des cadres ministériels de gouvernance et d'établissement de rapports pour soutenir les initiatives, les activités et les exigences en matière d'établissement de rapports du gouvernement ouvert. Cette section fournit des recommandations sur ce à quoi pourrait ressembler une structure de gouvernance pour le gouvernement ouvert. Il est important de noter qu'il s'agit de recommandations et de suggestions. Les organisations du GC ne doivent pas nécessairement adopter une structure en fonction de ces lignes directrices, car il n'existe pas d'approche unique pour la mise en œuvre d'un gouvernement ouvert.

4.2. Vue d'ensemble

En général, il s'agit de veiller à ce que la portée de tous les rôles et responsabilités qui permettent la publication continue de données et d'information admissibles soit clairement définie, et que les structures et pratiques de gouvernance recommandées soient communiquées, déployées et comprises au sein de tous les ministères et organismes soumis à la [Directive sur le gouvernement ouvert](#). Une bonne gouvernance dans les pratiques de gouvernement ouvert permettra aux ministères et organismes d'être plus transparents, ouverts et opportuns lorsqu'ils accordent aux Canadiens l'accès aux données et à l'information publiques. Ainsi, les Canadiens auront des possibilités accrues en matière d'innovation et de croissance économique, et la confiance dans le GC sera renforcée.

Une bonne gouvernance dans l'espace du gouvernement ouvert fournira la structure nécessaire pour assurer la prise en compte des éléments suivants :

- la publication en temps opportun de données et d'information ouvertes;
- après avoir pris en considération les exigences en matière de sécurité, de confidentialité et de protection des renseignements personnels, les données et l'information prioritaires et de grande valeur sont publiées en premier;
- les ministères et organismes se conforment pleinement et avec compétence à tous les critères de publication;
- les processus d'approbation sont bien compris et fonctionnent avec efficacité;
- toutes les ressources nécessaires sont en place pour soutenir des opérations efficaces;
- la planification et les rapports sont transparents et opportuns;
- les ministères et organismes agissent comme une unité cohésive;
- les outils et la formation nécessaires sont fournis;
- le soutien au changement de culture, aux communications ouvertes et à la résolution des problèmes est en place.

4.3. Public cible

Les membres du public cible de cette information sont ceux qui jouent un rôle de leadership clé dans le soutien du gouvernement ouvert au sein de leur ministère ou organisme, par exemple les personnes suivantes :

- dirigeant principal de l'information, des données et de la sécurité et leur personnel;
- gestionnaires de la GI-TI;
- coordonnateurs du gouvernement ouvert;
- gardiens et gestionnaires des données;
- chercheurs et scientifiques;
- propriétaires opérationnels;
- personnel des bureaux de l'AIPRP;
- autres personnes jouant un rôle dans la gestion et la publication de données et d'information.

4.4. Risques

Voici une liste des risques liés au défaut d'établir les rôles et les responsabilités de gouvernance pour soutenir efficacement le gouvernement ouvert :

- pas de participation à l'échelle de l'organisation;
- soutien inadéquat au nom des propriétaires et des gardiens de données;
- éducation et sensibilisation inadéquates à l'échelle de l'organisation;
- publication inappropriée des données et de l'information et (ou) atteinte à la vie privée;
- collecte ou communication illicite des données;
- difficultés à respecter les délais de publication, en particulier pour les publications exigeant une collaboration à l'échelle du ministère ou de l'organisme (par exemple, dossier de documents d'information préparé pour les nouveaux ministres);
- risque de non-conformité et de ne pas obtenir les résultats attendus, comme le prévoit la [Directive sur le gouvernement ouvert](#).

4.5. Pratiques exemplaires

L'[OCDE définit le gouvernement ouvert](#) comme une « culture de gouvernance ». Pour favoriser cette culture de gouvernement ouvert et en établir un juste équilibre avec la facilité de publication des ressources ouvertes, les organisations de premier plan du GC ont mis en lumière les pratiques exemplaires indiquées ci-dessous.

Coordonnateurs du gouvernement ouvert

Désignez un coordonnateur pour le gouvernement ouvert, à qui il appartiendra de représenter votre organisation, de participer activement aux activités des communautés internes et externes du gouvernement ouvert. Les coordonnateurs disposent ainsi des outils nécessaires pour faire connaître efficacement l'importance d'un gouvernement ouvert et peuvent communiquer les mises à jour effectuées lors des réunions de gouvernance à l'échelle du gouvernement au personnel non-cadre et aux membres de la

Champions membres de la direction

Les organisations qui ont désigné un champion du gouvernement ouvert au sein de la direction ont tendance à observer une meilleure adhésion aux initiatives clés du gouvernement ouvert. Elles sont également en mesure de favoriser une plus grande collaboration entre les organisations à la réalisation des priorités stratégiques. De plus, les organisations ont mentionné l'avantage important de s'appuyer sur un champion pour offrir des possibilités de mentorat et attirer des employés pour travailler au sein de l'équipe du portefeuille du gouvernement ouvert.

Établissement de rapports par l'entremise des comités de direction

Les organisations doivent considérer les initiatives de gouvernement ouvert comme une occasion de favoriser une meilleure collaboration. En établissant des rapports sur leurs activités de gouvernement ouvert au-delà de celles des comités pangouvernementaux coordonnés par le SCT, les organisations peuvent accroître le degré de sensibilisation interne à l'échelon de la direction. Certaines organisations se sont également efforcées d'accroître la sensibilisation en

Renforcer la gouvernance interne

Les organisations qui disposent de leurs propres groupes de travail internes consacrés au gouvernement ouvert ont tendance à être plus avancées dans la mobilisation des responsables des politiques pour élaborer des engagements de plans d'action nationaux ou créer des partenariats pour d'autres initiatives de gouvernement ouvert. En outre, les organisations qui disposent de personnes-ressources pour le gouvernement ouvert au sein de chaque direction démontrent une forte capacité à collaborer et à faire progresser leurs activités de gouvernement ouvert. Il y a des avantages à organiser des groupes de travail informels pour mobiliser plus de collègues sur le dossier du gouvernement ouvert.

4.6. Rôles et responsabilités

Pour publier des données et de l'information publiques avec succès, il faut désigner les intervenants ministériels qui assumeront les nouveaux rôles et responsabilités clés. Dans certains cas, ces nouveaux rôles et responsabilités peuvent simplement s'ajouter aux structures de gouvernance et au mandat existants. Il est essentiel de mobiliser les intervenants appropriés tout au long du processus d'approbation et de publication.

Selon la [Directive sur le gouvernement ouvert](#), les intervenants des ministères et organismes ont les responsabilités indiquées ci-dessous.

Processus de publication ministériel

- Mettre en place un processus de publication des ressources de données et d'information ministérielles sur le Portail du gouvernement ouvert.
- Examiner les ressources éventuelles en tenant compte de la protection des renseignements personnels, de la sécurité, de la confidentialité et d'autres exigences juridiques.
- Établir le niveau d'approbation approprié pour la publication.
- Assurer une hiérarchisation adéquate, l'exactitude et la publication en temps voulu des ressources de données et d'information.

Gestion ouverte et stratégique des ressources

- Mettre en œuvre les principes d'ouverture par définition dans les services, les programmes et les systèmes.
- Garantir l'admissibilité de la publication en tant que ressource ouverte.
- Soutenir le développement de versions publiables des ressources jugées inadmissibles pour des raisons de protection des renseignements personnels, de sécurité ou de confidentialité.
- Assurer la qualité et l'exhaustivité des ressources conformément aux exigences en matière de métadonnées.
- Veiller à ce que les ressources ouvertes soient conservées sur le Portail du gouvernement ouvert le plus longtemps possible, en tenant compte de leur valeur pour le public et de la demande du public.
- Élaborer et mettre à jour un répertoire des données et de l'information de grande valeur.

Planification et rapports

- S'assurer de tenir compte des éléments relatifs au gouvernement ouvert dans les plans ministériels.

Gouvernance

- Désigner des représentants et des coordinateurs chargés de mettre en œuvre les fonctions ministérielles de gouvernement ouvert.
- Participer aux comités de gouvernance du gouvernement ouvert dirigés par le SCT.
- Veiller à ce que les données et l'information soient interoperables, compatibles et complémentaires dans l'ensemble du GC.

Mobilisation

- Appuyer la participation des intervenants à l'élaboration des programmes ministériels de gouvernement ouvert.

Le tableau ci-dessous contient des exemples de rôle et de responsabilité **possibles**.

Rôle	Élément du processus	Responsabilités
Administrateur général/chef de l'institution		<p>Responsabilité ministérielle (responsabilité publique)</p> <ul style="list-style-type: none"> Responsable des exigences de la Politique sur les services et le numérique pour une gestion ouverte et stratégique de l'information (et des données) <p>Information ouverte et données ouvertes « 4.3.2.8 Maximiser la diffusion de l'information et des données du ministère en tant que ressources ouvertes et repérables par l'entremise du portail du gouvernement ouvert du gouvernement du Canada désigné par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, tout en respectant la sécurité de l'information, la protection des renseignements personnels et les considérations juridiques. 4.3.2.9 Prioriser l'information et les données ministérielles à ajouter au portail du gouvernement ouvert du gouvernement du Canada en se fondant sur la demande du public. »</p>
Responsable de la gestion de l'information (dirigeant principal de l'information [DPI]), anciennement le CSGI)	Publication	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilités selon la section 4 de la Directive sur le gouvernement ouvert
Propriétaire opérationnel (échelon des directeurs généraux)	Détermination et examen	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer les ressources de données et d'autres ressources d'information qu'il a la responsabilité de publier (dont les exceptions s'appliquant à la sécurité, la confidentialité ou la protection des renseignements personnels). Approuver la publication des ressources de données et d'information admissibles. Favoriser la transparence. S'assurer que des ressources ont été affectées au soutien pour l'information et les données publiées.

Rôle	Élément du processus	Responsabilités
	Transfert à Bibliothèque et Archives Canada	<ul style="list-style-type: none"> Maximiser l'élimination des restrictions d'accès aux ressources d'information ministérielles ayant une valeur durable avant leur transfert à Bibliothèque et Archives Canada (BAC) dans le cadre des activités d'élimination prévues, en travaillant avec BAC pour définir et mettre en œuvre le processus.
Gardien des données (expert en la matière)	Détermination et examen	<ul style="list-style-type: none"> Produire des jeux de données ou des ressources d'information. Valider le contenu des données et de l'information à publier. Garantir la qualité et la validité de l'information à publier. Convertir les données de l'organisation en formats lisibles par machine conformes à ceux des données ouvertes. Fournir les métadonnées dans les deux langues officielles pour les jeux de données ou les ressources d'information. Fournir de façon continue et en temps opportun un soutien pour les données et l'information publiées.
Services de gestion de l'information ministérielle ou équipe du gouvernement ouvert	Détermination et examen	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que les principes d'un gouvernement ouvert soient pris en compte lors de la mise à jour des applications et bases de données et de la création de nouvelles applications et bases de données en définissant la manière de saisir les exigences au début du processus (point de contrôle de projet).
Coordonnateur du gouvernement ouvert du ministère ou de l'organisme	Détermination et examen	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la coordination avec les unités opérationnelles pour relever les ressources pouvant être publiées en tant que données et information ouvertes, par exemple, créer un répertoire des jeux de données et des ressources d'information. Coordonner la gestion du catalogue des fonds de données de l'organisation qui sont enregistrés dans le Portail du gouvernement ouvert afin de faire en sorte que les enregistrements (métadonnées) soient définis de manière cohérente et utile, que les ressources et les liens vers les données soient actuels et valides et que les jeux de données aient été mis à jour comme il se doit (conformément au calendrier convenu). Agir à titre de point de contact principal pour les demandes du public.

Rôle	Élément du processus	Responsabilités
		<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner la publication des données et aider gardiens et les propriétaires des données à obtenir leur approbation, s’il y a lieu. • Aider les responsables de contenu relativement au processus de publication (par exemple, détermination, préparation, mécanismes d’approbation et inscription dans le Registre du gouvernement ouvert du SCT). • Au besoin, examiner toutes les données à publier avant le processus d’approbation et vérifier que les versions française et anglaise des données concordent et sont sans erreur. • Au besoin, recommander au responsable de la gestion de l’information (dirigeant principal de l’information [DPI]), d’approuver la publication des données. • Agir comme point de contact pour les activités de gouvernement ouvert de l’organisation, y compris la coordination interne, le suivi, la sensibilisation et la collaboration au sein de l’organisation, avec le SCT et avec d’autres organisations fédérales, y compris la participation aux activités de la communauté des coordonnateurs du gouvernement ouvert. • Coordonner les efforts de priorisation de l’organisation pour répondre aux demandes de données et d’information ouvertes en temps opportun. • Fournir un soutien, de la formation, de la sensibilisation et des communications au sein de l’organisation sur le gouvernement ouvert et le travail en mode ouvert par défaut • Surveiller et améliorer le processus ministériel de publication d’information et de données ouvertes en fonction des besoins des utilisateurs internes et externes, des technologies et des exigences des lois, des règlements et des politiques.
Représentant ministériel de la Plateforme géospatiale fédérale (PGF)	Publication	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer les espaces de travail pour la publication de données sur la PGF de leur organisation. • Agir comme administrateur central pour les utilisateurs de son organisation. • Assurer la liaison avec le responsable de la gestion de l’information (dirigeant principal de l’information [DPI]) et le coordonnateur ministériel du gouvernement ouvert pour la coordination du

Rôle	Élément du processus	Responsabilités
		répertoire, la priorisation et les flux de publication des données géospatiales.
Services de gestion de l'information et des données	Détermination	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les unités opérationnelles pour relever les ressources pouvant être publiées en tant que données et information ouvertes; par exemple, création d'un répertoire des jeux de données et des ressources d'information. • Gérer le catalogue des fonds de données de l'organisation qui sont enregistrés dans le Portail du gouvernement ouvert afin de faire en sorte que les enregistrements (métadonnées) soient définis de manière cohérente et utile, que les ressources et les liens vers les données soient actuels et valides et que les jeux de données aient été mis à jour comme il se doit (conformément au calendrier convenu). • Agir à titre de point de contact pour les demandes du public. • Relever les données à publier avant le processus d'approbation et vérifier que les versions française et anglaise des données concordent et sont sans erreur.
Services de technologie de l'information	Publication	<p>Recommander, concevoir, élaborer et mettre à l'essai des outils pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • convertir l'information de l'organisation en formats lisibles par machine conformes à ceux des données ouvertes; • rendre l'information non structurée accessible dans des formats ouverts et accessibles.
Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels	Publication	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des conseils sur la conformité à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> et aux politiques. S'il y a lieu, examiner toutes les demandes de publication de données et d'autres informations, entre autres, avant le transfert à BAC aux fins d'élimination. De surcroît, s'assurer que les propriétaires de données connaissent les plans et les procédures de leur institution en cas d'atteinte à la vie privée.
Langues officielles	Publication	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des conseils sur la conformité à la <i>Loi sur les langues officielles</i> et aux politiques, c'est-à-dire examiner toutes les demandes de publication de données et d'autres informations, entre autres, avant le transfert à BAC aux fins d'élimination.

Rôle	Élément du processus	Responsabilités
Communications	Publication	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des conseils sur la conformité aux lois et aux politiques sur les communications, c'est-à-dire examiner toutes les demandes de publication de données et d'autres informations, entre autres, avant le transfert à BAC aux fins d'élimination.
Services de sécurité (agent de sécurité ministériel)	Publication	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des conseils sur la conformité aux lois et aux politiques sur la sécurité, c'est-à-dire examiner toutes les demandes de publication de données et d'autres informations, entre autres, avant le transfert à BAC aux fins d'élimination.
Services juridiques	Publication	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des conseils concernant la conformité aux lois, c'est-à-dire examiner toutes les demandes de publication de données et d'autres informations, entre autres, avant le transfert à BAC aux fins d'élimination (à la demande des responsables).

4.7. Organe de gouvernance (exemple)

Le gouvernement ouvert est un changement culturel important pour la plupart des ministères et organismes. Ce changement ne peut avoir lieu qu'avec une participation active et un partage des rôles et des responsabilités à tous les échelons de l'organisation. Le diagramme ci-dessous est un exemple simplifié d'un modèle de gouvernance à l'appui d'un gouvernement ouvert.

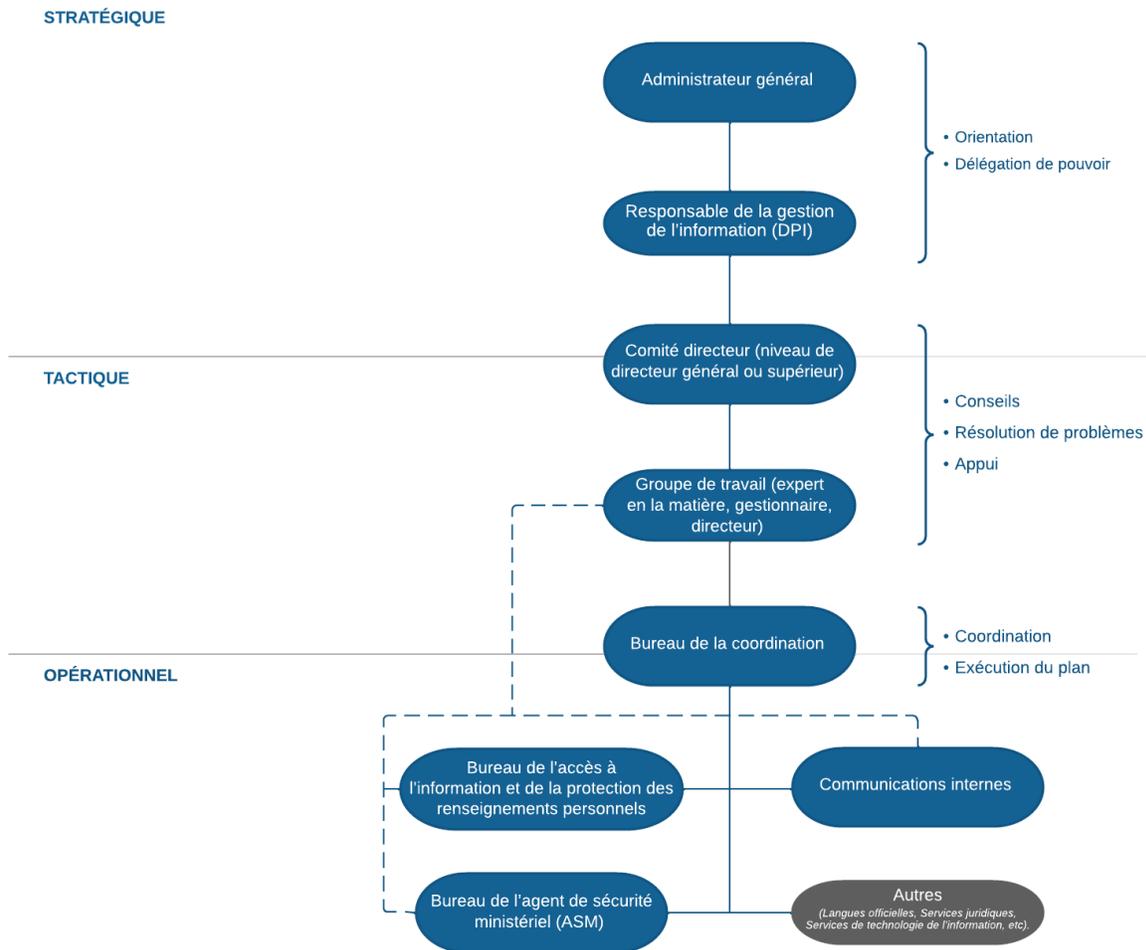


Figure 8: Modèle de gouvernance à l'appui d'un gouvernement ouvert

Cet exemple simplifié présente trois nouveaux organes dans le but précis de permettre une prise de décision et une orientation efficaces en matière de gouvernement ouvert (de nombreuses organisations peuvent déjà avoir en place de tels organes dans leur structure de gouvernance de la gestion des données ou de l'information).

4.7.1. Comité directeur ministériel sur le gouvernement ouvert

Voici les responsabilités générales :

- fournir des conseils sur les stratégies et les activités ministérielles en matière de gouvernement ouvert;
- définir l'approche recommandée pour la mise en œuvre d'un gouvernement ouvert, y compris l'approbation des critères et des normes s'appliquant à la publication des données et de l'information ouvertes (valeur) et à la capacité organisationnelle (capacité d'exécution);
- déterminer les possibilités d'améliorer l'alignement des projets de gouvernement ouvert.

Un comité directeur du gouvernement ouvert est souvent présidé par le CSGI ou le DPI du ministère ou de l'organisme et est composé de propriétaires opérationnels (généralement au niveau de directeur général ou à un niveau supérieur) du ministère ou de l'organisme représentant tous les secteurs opérationnels qui produisent des données et de l'information.

Cet organe s'occupe des fonctions de direction de la gouvernance du gouvernement ouvert, notamment :

- approuver les engagements annuels du ministère ou de l'organisme en matière de données et d'information ouvertes (cibles de publication);
- s'assurer que les activités de gouvernement ouvert cadrent avec les priorités organisationnelles;
- obtenir l'aval des secteurs opérationnels et le soutien de la direction pour la publication des données et de l'information admissibles;
- approuver les instruments de politique à l'appui.

4.7.2. Groupe de travail ministériel sur le gouvernement ouvert

Un groupe interfonctionnel composé de représentants des secteurs opérationnels et des TI au niveau de directeur ou de gestionnaire. Cet organe a pour objectif principal de formuler des recommandations sur la façon dont le ministère ou l'organisme peut répondre aux exigences de la [Directive sur le gouvernement ouvert](#) et s'acquitter de certaines fonctions législatives en matière de gouvernance des données, y compris :

- déterminer s'il est nécessaire de mettre en place un instrument de politique (norme, ligne directrice, trousse d'outils, architecture de référence, etc.) à l'appui de la mise en œuvre d'un gouvernement ouvert et appliquer les instruments de politique approuvés;
- définir le processus d'approbation pour s'assurer que les données ou l'information communiquées à l'appui d'un gouvernement ouvert sont vraiment à usage public (diligence raisonnable liée aux risques des données dans les domaines juridiques, de la propriété, de la qualité, de la protection des renseignements personnels et de la sécurité).

Nom	Mandat	Composition
Groupe de travail des coordonnateurs du gouvernement ouvert (GTCGO)	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive sur le gouvernement ouvert, un instrument sous-jacent de la Politique sur les services et le numérique, le GC s'attend aux résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les Canadiens sont en mesure de trouver et d'utiliser les données et l'information ouvertes du GC afin de favoriser la responsabilisation, de faciliter les analyses à valeur ajoutée, d'optimiser les avantages 	<p>Il s'agit de membres non-cadres et de coordonnateurs du gouvernement ouvert au sein de leur organisation respective à qui il appartient de diriger la coordination de la mise en œuvre des engagements du plan d'action national pour un gouvernement ouvert. L'idéal est que chaque organisation ait des représentants des domaines des politiques et de la gestion de l'information.</p>

Nom	Mandat	Composition
	<p>socioéconomiques grâce à la réutilisation et de soutenir un dialogue constructif avec leur gouvernement.</p> <p>Les membres doivent promouvoir les principes d'un gouvernement ouvert au sein de leur organisation respective et se réunir tous les mois pour discuter de sujets connexes et coordonner les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • principalement, agir à titre de forum d'échange sur les pratiques exemplaires en matière de gouvernement ouvert afin d'intégrer les principes d'un gouvernement ouvert au gouvernement fédéral et de soutenir l'application coordonnée de ces principes à l'échelle du gouvernement; • aider les membres du Comité des directeurs généraux sur le gouvernement ouvert (DGGO) à maximiser et à promouvoir la publication d'information et de données ouvertes, et à en tirer parti, pour favoriser la transparence, la responsabilisation et la participation des citoyens, et maximiser les avantages socioéconomiques grâce à la réutilisation (sous réserve des restrictions applicables liées au respect de la vie privée, à la confidentialité et à la sécurité, et des exigences relatives aux langues officielles et à l'accessibilité, entre autres); • aider les membres du Comité des DGGO à relever les difficultés ou les 	<p>Pour toute question sur le GTCGO ou pour devenir membre, écrivez à ouvert@tbs-sct.gc.ca.</p>

Nom	Mandat	Composition
	<p>lacunes en matière de rendement ou de conformité et proposer des solutions;</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir les membres du Comité des DGGO dans le cadre de discussions et de consultations sur les outils, les produits et les événements liés au gouvernement ouvert et fournir des renseignements sur la manière dont les processus liés au gouvernement ouvert peuvent être touchés; • faire avancer les efforts de gouvernement ouvert à l'échelle du gouvernement indiqués dans les plans d'action nationaux du GC pour un gouvernement ouvert. 	
<p>Comité des directeurs généraux sur le gouvernement ouvert (DGGO)</p>	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive sur le gouvernement ouvert, un instrument sous-jacent de la Politique sur les services et le numérique, le GC s'attend aux résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les Canadiens sont en mesure de trouver et d'utiliser les données et l'information ouvertes du GC afin de favoriser la responsabilisation, de faciliter les analyses à valeur ajoutée, d'optimiser les avantages socioéconomiques grâce à la réutilisation et de soutenir un dialogue constructif avec leur gouvernement. <p>Les membres doivent faire progresser l'application des principes de gouvernement ouvert au sein de leur organisation respective et se réunir une fois par mois pour discuter des sujets suivants :</p>	<p>Les membres sont des directeurs généraux ou des membres du personnel qui occupent un poste de niveau équivalent et qui ont une responsabilité claire à l'égard des activités liées au gouvernement ouvert dans leur organisation (comme les données ouvertes et la divulgation proactive), qui sont prêts à assumer un rôle de leader pour soutenir les questions clés du gouvernement ouvert au sein de leur organisation ou à l'échelle du gouvernement ou qui dirigent la mise en œuvre des engagements du plan d'action national pour un gouvernement ouvert. L'idéal est que chaque organisation ait des représentants des domaines des politiques et de la gestion de l'information.</p>

Nom	Mandat	Composition
	<ul style="list-style-type: none"> • maximiser et promouvoir la publication d'information et de données ouvertes, et en tirer parti, pour favoriser la transparence, la responsabilisation et la participation des citoyens, et maximiser les avantages socioéconomiques grâce à la réutilisation (sous réserve des restrictions applicables liées au respect de la vie privée, à la confidentialité et à la sécurité, et des exigences relatives aux langues officielles et à l'accessibilité, entre autres); • relever les difficultés ou les lacunes en matière de rendement ou de conformité et proposer des solutions; • contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour un gouvernement ouvert, notamment en cernant rapidement les problèmes liés à la mise en œuvre et en renforçant la coordination et le profil des activités du gouvernement ouvert; • soutenir le processus décisionnel du SCT en organisant des consultations sur un éventail de politiques, de discussions, d'outils, de produits et d'événements liés au gouvernement ouvert. 	<p>Pour toute question sur le Comité des DGGO ou pour devenir membre, écrivez à open-ouvert@tbs-sct.gc.ca.</p>
<p>Communauté de pratique du gouvernement ouvert du Canada (CPGOC)</p>	<p>La Communauté de pratique du gouvernement ouvert du Canada (GTGOC) offre un espace aux administrations canadiennes pour collaborer et échanger de l'information à propos des éléments suivants :</p>	<p>La CPGOC regroupe des membres de plusieurs ordres de gouvernement au Canada, notamment du gouvernement fédéral, des provinces, des territoires et des administrations municipales. L'adhésion est limitée à un ou deux représentants de chacune des</p>

Nom	Mandat	Composition
	<ol style="list-style-type: none"> 1. faire en sorte que l'information et les données soient plus faciles à trouver en améliorant la capacité de recherche dans les sites Web du gouvernement; 2. faire en sorte qu'une plus grande quantité d'informations et de données soient disponibles en formats normalisés à l'aide de métadonnées, d'un étiquetage et d'une indexation améliorés; 3. être plus ouverts à l'égard des Canadiens en améliorant les politiques et les règles pour que les données et l'information publiques soient ouvertes par défaut; 4. consulter de façon proactive le public canadien et lui donner la possibilité de tenir un dialogue bidirectionnel sur le travail du gouvernement. 	<p>administrations participantes, qui possèdent une expertise dans divers domaines.</p> <p>Pour toute question sur la CPGOC ou pour devenir membre, écrivez à open-ouvert@tbs-sct.gc.ca.</p>
<p>Forum multi-intervenants (FMI) sur le gouvernement ouvert du Canada</p>	<p>Le Forum multi-intervenants (FMI) a pour objectif de favoriser un dialogue constructif et permanent sur le gouvernement ouvert entre le GC et les intervenants non gouvernementaux.</p> <p>La mise sur pied d'un forum permanent de dialogue offre une structure officielle pour une communication régulière et bidirectionnelle entre le gouvernement et les principaux intervenants du gouvernement ouvert. Ce processus est conçu pour réaliser des gains réels en matière de transparence, de responsabilisation et de participation des citoyens.</p>	<p>Le FMI est composé de huit membres de la société civile et de quatre membres du gouvernement. Des observateurs du gouvernement ou d'autres secteurs peuvent être invités aux réunions, comme convenu par les membres sur une base ponctuelle. Au moins six membres doivent être des représentants d'organismes sans but lucratif inscrits au Canada.</p> <p>Pour obtenir d'autres renseignements sur le FMI, visitez la page Web suivante : Forum multi-intervenants sur le gouvernement ouvert.</p>

Nom	Mandat	Composition
		Pour devenir membre du FMI, écrivez à open-ouvert@tbs-sct.gc.ca .

4.7.3. Bureau de coordination du gouvernement ouvert au sein du ministère ou de l'organisme

Le Bureau de coordination s'occupe de la gestion des fonctions administratives du gouvernement ouvert, notamment les suivantes :

- agir à titre de point de contact principal (interne et externe) pour toutes les questions liées au gouvernement ouvert;
- mobiliser le personnel de l'organisation en vue d'atteindre les objectifs et de produire les livrables du gouvernement ouvert et, entre autres, pour la planification des activités, la coordination et l'établissement de calendriers connexes, l'intégration des intervenants et l'établissement de groupe de travail au besoin;
- faire le suivi des progrès réalisés à l'égard des livrables et des indicateurs de rendement clés (IRC) du gouvernement ouvert, et produire des rapports connexes, en tirant parti des [analyses concernant le gouvernement ouvert](#) et d'autres sources;
- offrir des séances de sensibilisation et d'information ainsi que des conseils et du matériel de communication sur le gouvernement ouvert;
- tenir un répertoire des données et de l'information, notamment sur la priorisation annuelle des cibles de publication (candidats);
- travailler avec les unités opérationnelles pour communiquer et cataloguer leurs fonds de données et d'information.

4.8. Exemple de processus

L'exemple ci-dessous illustre comment l'organe de gouvernance soutient la publication de nouvelles données et informations.



Figure 9: Exemple de processus

4.9. Ressources supplémentaires

La gouvernance de l'information et des données est un vaste sujet. Le présent document a pour but de présenter l'ensemble des caractéristiques de la gouvernance qui sont nécessaires pour soutenir efficacement les activités de gouvernement ouvert. Dans de nombreux cas, les exigences relatives au gouvernement ouvert seront prises en considération dans le cadre d'autres organes de gouvernance (non consacrés au gouvernement ouvert).

Les personnes qui souhaitent obtenir des renseignements supplémentaires sur la gouvernance, l'architecture intégrée, la gestion des données ou la gestion de l'information devraient communiquer avec l'équipe des données intégrées du SCT (EnterpriseDataDonneesIntegrees@tbs-sct.gc.ca). En outre, le SCT a mis sur pied un groupe de travail pertinent, le Groupe de travail des coordonnateurs du gouvernement ouvert (GTCGO), qui peut offrir des conseils supplémentaires ou aider les ministères et organismes à entrer en contact avec des organisations similaires pour le partage des connaissances. Écrivez à open-ouvert@tbs-sct.gc.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur les groupes de travail et les comités du SCT.

5. Annexe C. Schéma de publication

5.1. Catégories, sous-catégories et exemples

Le tableau ci-dessous vise à :

1. présenter des exemples de documents dont l'information peut correspondre à de l'information ouverte;
2. présenter un premier tri dans les six catégories proposées dans le [schéma de publication](#);
3. fournir des exemples des types de ressources que les organisations peuvent inclure (ou doivent inclure pour satisfaire aux exigences de publication proactive) dans leur schéma de publication.

Il ne s'agit pas d'une liste définitive ni d'une liste exhaustive, et elle contient des chevauchements. Vérifiez la continuité et n'hésitez pas à proposer de déplacer des éléments. Le tableau vise à vous donner un point de départ pour comprendre les ressources produites par votre organisation.

Catégorie et sous-catégories du schéma de publication	Exemples
À propos de nous	Qui vous êtes et ce que vous faites
Organigramme	Exemple : organigramme de la Direction générale de la gestion intégrée (DGGI)
Comités	Comptes rendus des réunions du Comité des DGGO
Législation	Réglementation Lignes directrices sur l'interprétation
Nos services	Description des services et des programmes, y compris les conseils et les documents d'orientation, les publications, les transactions et les communiqués de presse

Catégorie et sous-catégories du schéma de publication	Exemples
Avis	
Communiqués de presse	
Dépliants, brochures, bulletins d'information	
Services au public	
Services pour l'industrie	
Services aux autres ordres de gouvernement	
Nos finances	Ce que vous dépensez et comment vous le dépensez
Subventions et contributions	Divulgence proactive obligatoire
Déclarations	États financiers
Voyages et accueil	Divulgence proactive obligatoire
Contrats	Divulgence proactive obligatoire
Reclassification de postes	Divulgence proactive obligatoire
Dépenses du Cabinet du ministre	Possibilité de divulgation proactive obligatoire à l'avenir
Nos priorités	Vos priorités et vos résultats – stratégies, rendement, évaluations et examens
Lettres de mandat	Divulgence proactive obligatoire
Documents d'information à l'intention des nouveaux ministres et des sous-ministres	Divulgence proactive obligatoire
Stratégies (plans/planification)	
Vérifications et évaluations	
Rapports	Rapport annuel Plans d'activités annuels Rapports sur le rendement Évaluations des impacts
Nos politiques	Façon d'exécuter vos fonctions et responsabilités
Manuels	Manuels de prestation de services
Politique	Documents de politique
Procédures et lignes directrices	
Formation	Matériel de formation
Nos listes	Informations requises par la législation et autres listes et registres liés à vos fonctions
Résumés des demandes d'accès à l'information traitées	Divulgence proactive obligatoire
Autres informations utiles pour les citoyens	

Catégorie et sous-catégories du schéma de publication	Exemples
Modèles	
Cadres	
Banque de données opérationnelles de base	
Examens	
Dictionnaires et glossaires	Termes et définitions

5.2. Pratiques exemplaires

Pour publier les données et l'information de manière efficace et efficiente, envisagez d'adopter les pratiques exemplaires recommandées. **Participez** à la communauté du gouvernement ouvert et nouez des liens avec celle-ci; **formatez** et structurez vos ressources de données et d'information, puis **publiez-les** sur le Portail du gouvernement ouvert; continuez à **apprendre** grâce aux formations et documents d'information à votre disposition.

Quoi	Comment	Pourquoi
P A R T I C I P E Z	Mobilisez vos équipes de GI et de gestion des données dès le début.	L'information et les données de grande valeur doivent être gérées dans des dépôts organisationnels désignés (par exemple, Microsoft 365), ce qui facilitera l'accès à des données et à de l'information pertinentes pour la publication sur le portail. Tirez profit des outils automatisés à l'appui des bonnes pratiques de gestion de l'information et de données à votre disposition, en particulier pendant les activités de nettoyage. Pour d'autres conseils, consultez la trousse d'outils de la GI .
	Demandez de l'aide.	Envoyez un courriel à open-ouvert@tbs-sct.gc.ca pour obtenir des conseils et un soutien technique lorsque vous publiez des ressources ouvertes sur le Portail du gouvernement ouvert .
	Joignez-vous à la communauté.	Le Groupe de travail des coordonnateurs du gouvernement ouvert, qui se réunit mensuellement, fournit des conseils pour vous aider à faire progresser les principes d'un gouvernement ouvert dans votre organisation et constitue un forum pour échanger les pratiques exemplaires avec vos pairs du gouvernement ouvert.

	<p>La gouvernance est un facteur clé.</p>	<p>Créez un groupe de travail interne sur les données ouvertes qui se réunit mensuellement afin de relever les jeux de données ouvertes de votre organisation, de créer un réseau qui favorise la collaboration et d'échanger les pratiques exemplaires.</p>
	<p>Mobilisez les Communications.</p>	<p>Travaillez avec vos services de communication interne pour promouvoir les jeux de données ouvertes récemment publiés sur le Portail du gouvernement ouvert et atteindre un public plus large.</p>

Quoi	Comment	Pourquoi
F O R M A T E Z	<p>Concentrez-vous sur la qualité des données</p>	<p>Assurez-vous que vos données sont facilement accessibles et qu'elles sont exactes, cohérentes, complètes, pertinentes, interprétables et opportunes, conformément au Cadre de la qualité des données du GC.</p>
	<p>CSV pour une meilleure lisibilité par machine</p>	<p>Publiez des fichiers CSV au lieu de XLS, car ce format est plus accessible et lisible par machine. Assurez-vous que vos fichiers s'alignent sur le Fichier de données CSV du GC et qu'ils sont bien structurés en effectuant un contrôle de validation avec CSVLint; pour les fichiers JSON et XML, utilisez freeformater.com.</p>
	<p>Détails sur les dictionnaires de données</p>	<p>Chaque jeu de données ouvertes doit comprendre un dossier de documents à l'appui, un dictionnaire de données, un fichier de spécifications de produit ou une page Web. Les documents à l'appui expliquent le contenu et la structure de vos données à des utilisateurs qui peuvent ne pas comprendre les sigles, les attributs, les caractéristiques, les codes, le langage gouvernemental ou même les erreurs présentes dans vos données.</p>
	<p>PDF accessible</p>	<p>Vérifiez si votre fichier PDF d'informations ouvertes est accessible en exécutant un rapport d'accessibilité (en anglais).</p>
	<p>Présentez des données longues, mais pas larges.</p>	<p>Dans un jeu de données bien structuré, chaque ligne doit correspondre à une observation de données et chaque colonne doit être une variable qui décrit cette observation = données longues (correct). Le formatage de données larges (incorrect)</p>

	<p>peut être courant dans les publications, mais il oblige normalement l'utilisateur à transposer les données avant de pouvoir effectuer une analyse ou créer des visualisations.</p>
<p>Renforcez la comparabilité et l'interopérabilité.</p>	<p>Adhérez aux principes de la Charte internationale sur les données ouvertes (CIDO) en veillant à ce que les jeux de données ouvertes utilisent des normes de données de référence communes, s'il y a lieu. Par exemple, ceux qui font référence aux provinces et territoires devraient utiliser la Norme sur les données de référence pour les provinces et les territoires du Canada.</p>
<p>HTTPS en tout temps</p>	<p>Si vous publiez des données ouvertes en plaçant des fichiers sur un serveur ministériel, assurez-vous que les liens dans vos jeux de données sont des liens HTTPS. Si ce n'est pas le cas, les utilisateurs ne pourront pas y accéder, puisque Google Chrome bloque désormais les liens HTTP depuis la mise à jour de la version 89. Pour les nouvelles publications, les éditeurs devraient téléverser leurs fichiers de données directement dans le Registre du gouvernement ouvert afin d'éviter les problèmes liés aux liens.</p>
<p>Les métadonnées sont importantes.</p>	<p>Utilisez un langage clair et simple, évitez les abréviations et les sigles, ajoutez le nom ou le sujet de la ressource au début du titre et assurez-vous que le titre du jeu de données ne dépasse pas 70 caractères et qu'il est entièrement traduit et accessible.</p>
<p>API du gouvernement ouvert</p>	<p>Pour effectuer des téléchargements de jeux de données en masse et automatiser les mises à jour, envisagez la possibilité d'intégrer des interfaces de programmation d'applications (API) du gouvernement ouvert en communiquant avec vos représentants techniques internes. Pour obtenir de l'aide, écrivez-nous à open-ouvert@tbs-sct.gc.ca.</p>
<p>Restez branché.</p>	<p>Vérifiez périodiquement vos documents du Portail du gouvernement ouvert et mettez à jour vos ressources de données et d'information pour qu'elles restent exactes et utilisables sans problème.</p>
<p>Visez les étoiles de l'ouverture.</p>	<p>Évaluez vos données ouvertes et votre information ouverte en fonction des critères, des coûts et des avantages du système</p>

[d'évaluation du degré d'ouverture](#) afin d'effectuer les mises à jour nécessaires pour atteindre les cinq étoiles.

Quoi	Comment	Pourquoi
P U B L I E Z	Publiez de l'information et des données	Publiez tout résumé des demandes d'accès à l'information et toutes les données que vous avez publiées sur le site Web de votre ministère ou organisme sur le Portail du gouvernement ouvert afin de mieux servir les Canadiens (voir la figure 4 pour plus d'informations sur la raison pour laquelle c'est important).
	Tirez parti du pouvoir de l'emplacement.	Publiez des jeux de données géolocalisées contenant des adresses, des coordonnées géographiques ou d'autres renseignements sur l'emplacement sur le portail Cartes ouvertes afin de maximiser leur potentiel.
	À vos marques, prêts, publiez.	Pour publier des données et de l'information ouvertes sur le Portail du gouvernement ouvert, créez un compte dans le Registre du gouvernement ouvert.
	Recensez vos données.	Un exercice interne de recensement des données peut vous aider à trouver les données de votre organisation afin de déterminer si elles peuvent être publiées en tant que données ouvertes.
	Soyez consciemment ouvert.	Veillez à ce que votre processus de publication tienne compte des exigences en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité et des aspects juridiques, ce qui vous permettra de publier des données et de l'information ouvertes en toute sécurité.
	Portail du gouvernement ouvert	Publiez vos données et votre information ouvertes sur le Portail du gouvernement ouvert afin d'en faciliter la découvrabilité à partir de n'importe quel moteur de recherche et de garantir la conformité aux paragraphes 4.3.2.8 et 4.3.2.9 de la Politique sur les services et le numérique du SCT. Utilisez des index de données ouvertes afin que les données soient publiées sous une licence ouverte et automatiquement disponible sur Google Dataset Search.

	Documentez toujours.	En tant qu'outils pour les principes de responsabilisation et de transparence d'un gouvernement ouvert, assurez-vous de joindre la liste de contrôle des publications et toute documentation montrant comment chaque critère a été respecté aux demandes d'approbation.
--	--------------------------------------	---

Quoi	Comment	Pourquoi
C O N T I N U E Z À A P P R E N D R	Comprenez bien la licence	Renseignez-vous au sujet de la Licence du gouvernement ouvert du Canada pour vous assurer que vous détenez les droits et/ou que vous avez obtenu suffisamment de droits pour mettre votre matériel à la disposition du public.
	Concevez dans une optique d'ouverture par défaut.	Lors de la conception d'initiatives, réfléchissez à la manière dont la gouvernance des données et de l'information peut vous aider à intégrer l'ouverture dans votre planification. Pour en savoir plus sur la gouvernance, voir l' annexe B .
	Exploitez les ressources.	Utilisez le guide de référence rapide pour connaître les techniques et les critères permettant de vous assurer que votre jeu de données ouvertes respecte le niveau d'accessibilité AA des normes WCAG 2.0, et l' Accessibility Checker pour tester l'accessibilité des formats de fichiers de données ouvertes conformément au Web and Open Data Validator (anciennement WPSS), un outil géré par Services publics et Approvisionnement Canada.
	Soutenir la souveraineté autochtone	Informez-vous sur les moyens de promouvoir une approche pangouvernementale de la gestion et du partage des données autochtones, en vous renseignant sur les principes de PCAP des Premières nations et sur la stratégie nationale inuite sur la recherche , en vous mettant en rapport avec votre groupe interne de services indigènes et en collaborant, autant que possible, avec les peuples autochtones et en élaborant des approches avec eux.
	Ayez une bonne connaissance de votre rôle.	Une compréhension claire des rôles et responsabilités est essentielle à la publication efficace des ressources de votre ministère ou organisme. Assurez-vous de connaître votre rôle et qui devrait vous aider à assumer vos responsabilités. Pour en

E		savoir plus sur les rôles et responsabilités, voir l' annexe B. Gouvernance - Section 4.6. Rôles et responsabilités .
	Les analyses peuvent faciliter votre travail.	Pour savoir comment les Canadiens utilisent vos données ouvertes, consultez les analyses concernant le gouvernement ouvert de votre ministère ou organisme.
	Acquérez des connaissances et aigüisez vos compétences.	Pour la formation liée au gouvernement ouvert, consultez la page GCcollab du gouvernement ouvert , Apolitical , le catalogue d'apprentissage en littératie des données de StatCan et l' École de la fonction publique du Canada .

6. Annexe D. Définitions

Terme (français)	Définition	Exemples
anonymisation	<p>Procédure par laquelle les renseignements personnels ont été dépersonnalisés au point qu'il n'existe aucune possibilité sérieuse de repersonnalisation, par toute personne ou tout organe utilisant des données ou des technologies supplémentaires à ce stade-ci.</p> <p>Remarque : au fur et à mesure que la technologie progresse, les informations anonymisées peuvent être repersonnalisées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Supprimer le nom, l'adresse, le code postal. • Supprimer toute autre information qui peut être combinée avec d'autres données pour identifier une personne.
auteur	<p>Personne ou groupe qui a rédigé en majeure partie un élément spécifique de données à des fins d'utilisation. Il peut s'agir de notes, de procès-verbaux, d'articles de journaux ou de documents officiels destinés à être publiés. La qualité d'auteur se rapporte à la personne ou au groupe de personnes qui ont participé à l'élaboration d'une partie des données électroniques à partager. C'est l'auteur qui est chargé d'établir le degré de sensibilité des données.</p>	

Terme (français)	Définition	Exemples
Cartes ouvertes	Section du site Web du Portail du gouvernement ouvert qui met à la disposition des Canadiens l'ensemble des données géospatiales ouvertes, services et applications du GC. Grâce à Cartes ouvertes, les Canadiens peuvent accéder à une grande quantité de données géospatiales recueillies par de nombreuses sources, notamment des scientifiques, des arpenteurs, des satellites et des capteurs marins et terrestres, et les explorer. Elles ont été traitées, interprétées et structurées pour être utilisées dans une variété d'applications. Cartes ouvertes permet aux utilisateurs de combiner, de visualiser et d'analyser des données géospatiales, et de collaborer avec d'autres Canadiens.	Cartes ouvertes
code source ouvert	Code d'un logiciel de source ouverte mis à la disposition des utilisateurs pour qu'ils puissent y accéder, le modifier et le redistribuer.	<ul style="list-style-type: none"> • Drupal • CKAN
Comprehensive Knowledge Archive Network (CKAN)	Le Comprehensive Knowledge Archive Network, ou CKAN, est un système de gestion de données à code source ouvert. CKAN peut être téléchargé et utilisé gratuitement. Il est utilisé par le GC pour alimenter son Portail du gouvernement ouvert. Le code source CKAN du Portail et du Registre du gouvernement ouvert est partagé sur GitHub afin d'être réutilisé par d'autres gouvernements et par toute personne souhaitant utiliser le travail du GC. La plateforme de gestion de données CKAN est utilisée par de nombreux gouvernements, organisations et collectivités à travers le monde, dont 31 gouvernements nationaux et 72 gouvernements locaux ou régionaux ayant signalé qu'ils utilisent la plateforme sur CKAN.org.	Portail du gouvernement ouvert Portail du gouvernement de l'Australie
conservation des données	La conservation des données est définie par l'Alliance for Permanent Access Network comme « l'ensemble des processus et des opérations permettant d'assurer la survie technique et intellectuelle des objets au fil du temps. » Cela fait partie d'un plan de gestion des données axé sur la planification de la conservation et les métadonnées. L'intérêt de consacrer des efforts à la conservation dépend de la valeur (future) des données, des ressources disponibles et de l'opinion de la communauté désignée des intervenants.	

Terme (français)	Définition	Exemples
coordonnateur du gouvernement ouvert	Fonctionnaire responsable de la coordination des activités de gouvernement ouvert au sein de son ministère ou organisme du GC. Cette personne est également chargée de représenter son organisation au sein du Groupe de travail des coordonnateurs du gouvernement ouvert (GTCGO).	
découvrabilité (ou facilité de recherche)	Capacité de chercher et de trouver un jeu de données ou une ressource d'information en particulier. On l'associe habituellement à la capacité de trouver facilement un jeu de données ou un document en particulier en effectuant une recherche simple par mot-clé.	
dépersonnalisation	Procédure par laquelle les renseignements personnels ont été modifiés afin de supprimer les identifiants dans une mesure appropriée aux circonstances. Les renseignements dépersonnalisés comportent un risque résiduel de repersonnalisation.	
dialogue ouvert	Dans le présent contexte, participation ouverte, honnête et sincère et dialogue bilatéral constructif entre le GC et les intervenants et les citoyens intéressés dont le but est d'élaborer de meilleures politiques, de concevoir des programmes mieux adaptés et d'offrir de meilleurs services aux Canadiens.	Dialogue ouvert
document	Éléments d'information, quel qu'en soit le support ou le format ⁵ .	
données	Ensemble de valeurs liées à des sujets concernant des variables qualitatives ou quantitatives qui représente de façon officielle des faits, des statistiques ou des éléments d'information et qui est propice à la communication, à la réinterprétation ou au traitement ⁶ .	<ul style="list-style-type: none"> • Chiffres concernant la Prestation canadienne d'urgence - Nombre total de demandeurs unique par province/territoire et par genre • Pourcentage de la population détenant un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires par division de recensement

⁵ Gouvernement du Canada. (1^{er} octobre 2022). *Loi sur l'accès à l'information* : L.C.R., 1985, ch. A-1. Obtenu à l'adresse <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/page-1.html>

⁶ Gouvernement du Canada. (2 août 2019). Politique sur les services et le numérique. Obtenu à l'adresse <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32603>

Terme (français)	Définition	Exemples
données et information de grande valeur	Données et information dont la réutilisation est associée à des avantages importants pour la société et l'économie, généralement par le biais de l'intégration ou de l'analyse pour relever les tendances, les conditions socioéconomiques et les inégalités, et aider à relever les défis nationaux ou mondiaux ⁷ .	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe E de la Directive sur le gouvernement ouvert : Catégories d'information et de données de grande valeur
données et renseignements personnels (ou données permettant d'identifier une personne)	Données et renseignements concernant une personne qui, utilisés seuls ou en combinaison avec d'autres données disponibles, peuvent permettre d'identifier une personne.	<ul style="list-style-type: none"> • Données au sujet d'une personne « identifiable », par exemple, la religion
données géospatiales	<p>Données qui contiennent des références géospatiales implicites ou explicites, telles que des coordonnées géographiques, une adresse municipale, une frontière territoriale ou toute autre référence qui représente l'emplacement d'une caractéristique, d'un emplacement ou d'une zone spécifique sur la surface de la Terre⁸.</p> <p>Ces jeux de données devraient être publiés par l'entremise de la Plateforme géospatiale fédérale (PGF).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Information cadastrale pour Bella Bella No 1 • Écoles d'immersion en langue seconde au Canada
données liées	Données faisant partie d'un ensemble de données qui fait référence à une approche de la publication des données qui place le lien au cœur de la notion de données et utilise les technologies de liaison fournies par le Web pour permettre le tissage d'une base de données distribuée mondiale [LDP-PRIMER] ⁹ .	Données Web liées – World Wide Web Consortium (W3C)
données lisibles par machine	Données dans un format qui peuvent être utilisées et comprises par un système informatique sans intervention humaine ¹⁰ .	Coût annuel des médicaments d'ordonnance d'Anciens Combattants Canada
données ouvertes	Données structurées, lisibles par machine, qui peuvent être librement communiquées, utilisées et mises à profit par quiconque sans restriction.	Données disponibles à l'adresse suivante : Portail du gouvernement ouvert

⁷ Gouvernement du Canada. (2023). Directive sur le gouvernement ouvert. Obtenu à l'adresse <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=28108>

⁸ Adapté de : ISO 19101.

⁹ Idem.

¹⁰ Gouvernement du Canada. (2023). Directive sur le gouvernement ouvert. Obtenu à l'adresse <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=28108>

Terme (français)	Définition	Exemples
données structurées	Données stockées selon un format prédéfini. Les bases de données relationnelles et les feuilles de calcul sont des exemples de données structurées ¹¹ .	Répertoire des données ouvertes
élaboration ouverte de politiques	Procédure de création de politiques auquel le public et d'autres parties externes contribuent directement. Elle englobe l'état d'esprit, le processus et les outils nécessaires pour créer un environnement « ouvert par défaut » permettant aux gouvernements de faire participer les citoyens et d'autres intervenants à la conception et à la mise en œuvre de politiques et de programmes plus solides.	
format de fichier	Manière uniformisée d'encoder l'information aux fins d'entreposage dans un fichier informatique. Il précise le nombre de bits utilisés pour encoder l'information sur un support de stockage numérique. Les formats de fichier peuvent être assortis de droits de propriété ou libres, et peuvent être non publiés ou ouverts ¹² .	<ul style="list-style-type: none"> • Texte brut (dans un codage de caractères spécifié, idéalement UTF-8) • Variable séparée par des virgules (CSV) • Format de document portable (PDF) • XML • JSON • Turtle [Turtle] • HDF5
format lisible par machine	Format de fichier qui peut être utilisé et compris par un ordinateur pour lire des données.	CSV
format ouvert	Format de fichier dont l'utilisation ne fait l'objet d'aucune restriction, monétaire ou autre, et qui peut être entièrement traité avec au moins un outil logiciel libre.	<ul style="list-style-type: none"> • CSV • XML • JSON
gestion de l'information	Discipline qui oriente et appuie une gestion efficace et efficiente de l'information au sein d'une organisation, depuis l'étape de la planification et de l'élaboration des systèmes jusqu'à celle de l'élimination de l'information ou de sa conservation à long terme.	
gouvernement ouvert	Gouvernement qui adopte une culture de gouvernance qui favorise une meilleure ouverture et responsabilisation, accroît la participation citoyenne à l'élaboration de politiques et à la conception de services, facilite l'innovation, et crée un gouvernement plus économique, efficace et réactif.	

¹¹ Les données du W3C sur le Web

¹² Pratiques exemplaires de W3C en matière de données sur le Web

Terme (français)	Définition	Exemples
information	Connaissances saisies dans n'importe quel format, comme des faits, des événements, des choses, des processus ou des idées, qui peuvent être structurés ou non, y compris des concepts qui, dans un certain contexte, ont une signification particulière. L'information comprend les données ¹³ .	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources documentaires • Messages • Contenu • Données structurées • Publications • Ressources multimédias • Artefacts physiques
information non structurée	Information numérique qui est souvent créée en texte de format libre au moyen d'une des applications courantes de bureautique, comme les applications de courrier électronique, de traitement de texte ou de présentation.	
information ouverte	Information non structurée qui est communiquée librement et sans restriction ¹⁴ .	<ul style="list-style-type: none"> • Publications • Détails de la structure de l'organisation • Détails de la gouvernance (prise de décision) • Rapports financiers • Rapports annuels • Plans d'organisation • Séances d'information (à la direction, au Parlement) • Information opérationnelle (règles, directives, pratiques)
information structurée	Information numérique stockée dans les champs fixes d'un dépôt central.	

¹³ Gouvernement du Canada. (2 août 2019). Politique sur les services et le numérique. Obtenu à l'adresse <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32603>

¹⁴ Gouvernement du Canada. (9 octobre 2014). Directive sur le gouvernement ouvert. Obtenu à l'adresse <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=28108>

Terme (français)	Définition	Exemples
interopérabilité	Capacité pour divers types de dispositifs électroniques, de réseaux, de systèmes d'exploitation et d'applications de fonctionner ensemble efficacement, sans communication préalable, pour échanger de l'information de manière utile et significative ¹⁵ .	Le vocabulaire du catalogue des données et le Profil d'application de métadonnées du gouvernement ouvert sont des exemples de normes qui facilitent l'interopérabilité des données ouvertes.
jeu de données	Ensemble de données dont le format de données est défini en tant que convention spécifique pour représenter des données, c'est-à-dire la façon dont l'information est codée et entreposée en vue d'être utilisée dans un système informatique, possiblement limitée par un type de données officielles ou par un ensemble de normes ¹⁶ .	<ul style="list-style-type: none"> • Cotes de consommation de carburant • Aperçu de l'immigration – Résidents permanents • Réseau routier national du Canada
Licence du gouvernement ouvert	Licence du GC qui élimine les obstacles à la réutilisation des données et de l'information publiques publiées, peu importe leur origine. Depuis qu'elle a été délivrée en 2013, cette licence a été adoptée par le GC et par plusieurs gouvernements provinciaux et municipalités à l'échelle du pays.	Licence du gouvernement ouvert
lien	Connexion typée entre deux ressources identifiées par des identificateurs de ressources internationalisées (IRI) [RFC3987] qui comprend (i) un IRI de contexte, (ii) un type de relation de lien, (iii) un IRI cible et (iv) facultativement, des attributs de cible. Notez que dans la plupart des cas, l'IRI sera également un URI [RFC3986], car de nombreux protocoles (tels que HTTP) ne prennent pas en charge le déréférencement des IRI [RFC5988] ¹⁷ .	
métadonnées	Définition et description de la structure et de la signification des ressources d'information, et le contexte et les systèmes qui les hébergent ¹⁸ .	Profil d'application de métadonnées du gouvernement ouvert
mobilisation du public	Processus planifié permettant aux membres du public de faire part de leurs points de vue, idées et perspectives afin que ceux-ci soient intégrés dans les différents aspects du travail du gouvernement.	

¹⁵ Gouvernement du Canada. (2 août 2019). Politique sur les services et le numérique. Obtenu à l'adresse <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32603>

¹⁶ Digital Humanities Curation Guide

¹⁷ Pratiques exemplaires de W3C en matière de données spatiales sur le Web

¹⁸ Gouvernement du Canada. (24 juin 2010). Norme sur les métadonnées. Obtenu à l'adresse <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=18909>

Terme (français)	Définition	Exemples
norme	Ensemble de règles ou de lignes directrices documentées qui permettent une description, une représentation, une structuration et un partage cohérents et reproductibles des données et de l'information ¹⁹ .	ISO 19 115 Information géographique – Métadonnées
ouvert par défaut	Principe qui prévoit que les données ou l'information doivent être ouvertes et que le public doit pouvoir les trouver, y accéder et les utiliser, à moins d'un motif précis et urgent pour lequel les données ou l'information ne peuvent pas être ouvertes, qui doit être communiqué clairement au public. Aux fins du projet pilote « Ouverture par défaut », ce terme désigne les éléments d'un document de travail, ce qui signifie qu'ils ne sont pas des versions finales et qu'ils ne répondront probablement pas aux exigences en matière de langues officielles ou d'accessibilité.	
Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO)	Initiative multilatérale établie en 2011 qui vise à obtenir de la part des gouvernements des engagements concrets afin de promouvoir la transparence, de faciliter la participation des citoyens, de lutter contre la corruption et de tirer parti des nouvelles technologies pour renforcer la gouvernance. Pour devenir membre du PGO, les pays participants doivent souscrire à une déclaration de gouvernement ouvert de haut niveau, mettre en œuvre un plan d'action national élaboré à l'issue de consultations publiques et s'engager à faire des rapports indépendants sur leurs progrès. Le Canada a manifesté son intérêt pour l'adhésion au PGO en 2011 et est devenu officiellement membre en 2012, année où il a élaboré son premier plan pour un gouvernement ouvert.	Partenariat pour un gouvernement ouvert

¹⁹Gouvernement du Canada. (Avril 2022). Final Report of the ADM SEP Working Group for Data and Information (ébauche). Obtenu à l'adresse https://www.gcpedia.gc.ca/gcwiki/images/6/69/EN_-_Final_report_to_ADM_SEP_2022-04-07_%28DRAFT%29.pdf

Terme (français)	Définition	Exemples
Plan d'action national pour un gouvernement ouvert	<p>Un engagement international visant à rendre le gouvernement plus transparent et plus responsable. Il donne également aux Canadiens la possibilité de participer à la prise de décision du gouvernement.</p> <p>Le Canada est membre du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) depuis 2012. Le PGO rassemble des gouvernements nationaux et infranationaux du monde entier qui s'engagent à respecter les principes de transparence, de responsabilisation et de participation d'un gouvernement ouvert. Pour rester membre du PGO, le gouvernement du Canada doit remplir certains critères, notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaborer et mettre en œuvre un plan d'action national tous les deux ans; • collaborer avec le public à l'élaboration de ce plan; • suivre les progrès réalisés au fur et à mesure de l'exécution du plan pour s'assurer que le gouvernement respecte ses engagements. 	<p>Plan d'action national du Canada pour un gouvernement ouvert 2022-2024</p> <p>Plan d'action national du Canada pour un gouvernement ouvert de 2018 à 2020</p>
plan d'action pour un gouvernement ouvert	<p>Plan que les pays participants doivent présenter pour devenir membre du PGO. Il décrit les engagements pris pour rendre leur gouvernement plus ouvert et responsable. À ce jour, le GC a produit quatre plans nationaux pour un gouvernement ouvert.</p>	<p>Plans du Canada présentés au Partenariat pour un gouvernement ouvert</p>
Portail du gouvernement ouvert	<p>Site Web où les utilisateurs peuvent trouver de l'information sur la façon dont le GC collabore avec les intervenants nationaux et internationaux du gouvernement ouvert afin d'accroître la transparence, la responsabilisation et la participation des citoyens et de stimuler l'innovation et les débouchés économiques au moyen de l'information ouverte, de données ouvertes et d'un dialogue ouvert. Le Portail du gouvernement ouvert vise principalement à donner accès à des ressources ouvertes, y compris des jeux de données et des ressources d'information. Pour en savoir plus, visitez le site du Portail du gouvernement ouvert (open.canada.ca).</p>	<p>open.canada.ca</p>
producteur de données	<p>Personne ou groupe responsable de la production et de la tenue à jour des données²⁰.</p>	

²⁰ Pratiques exemplaires de W3C en matière de données sur le Web

Terme (français)	Définition	Exemples
qualité des données	Caractéristique des données qui est déterminée en fonction de l'accès, de l'exactitude, de la cohérence, de l'exhaustivité, de la constance, de l'interprétabilité, de la pertinence, de la fiabilité et de la rapidité. Une qualité élevée des données est un indicateur de l'adéquation au besoin, ce qui signifie que les données sont à la fois utilisables et pertinentes dans un contexte d'utilisation primaire ou autre ²¹ .	
Registre du gouvernement ouvert	Le Registre du gouvernement ouvert est une application Web utilisée à l'interne par le GC pour ajouter des ressources du gouvernement qui seront publiées sur le site ouvert.canada.ca .	Registre du gouvernement ouvert
repersonnalisation	Processus qui consiste à tenter de discerner les identités qui ont été supprimées des données dépersonnalisées ²² .	
ressource	Données et information qui peuvent être exploitées pour créer de la valeur et des avantages grâce à une réutilisation par le public. En ce qui concerne CKAN (le système qui alimente le Registre du gouvernement ouvert), le terme « ressource (« resource » en anglais) » est utilisé pour désigner l'un des objets de données individuels (un fichier tel qu'une feuille de calcul, ou une API) dans un jeu de données.	
tiers	Personne qui n'a pas participé à la version initiale de l'ensemble de l'information, mais qui a reçu un accès à celle-ci par le biais d'une demande adressée à une deuxième personne qui détient l'information après l'auteur. Par exemple, une entreprise du secteur privé fournit de l'information ou un droit de propriété intellectuelle au gouvernement dans un but précis. Si un tiers demande au gouvernement d'accéder à certaines parties de cette information, la règle de non-distribution touchant l'information des tiers serait invoquée.	

²¹ Gouvernement du Canada. (4 mai 2022). Annexe A. Glossaire du Cadre de la qualité des données du GC. Obtenu à l'adresse

https://wiki.gccollab.ca/Cadre_de_la_qualit%C3%A9_des_donn%C3%A9es_du_GC#Annexe_A:_Glossaire

²² NIST IR 2020/Sections 8053, section 2.4, p. 9 (remarque : version provisoire actuelle 800-188 dans la 2^e version provisoire)

Terme (français)	Définition	Exemples
transparence	Manière d'être qui consiste à s'assurer que le public (y compris la société civile et les organisations du secteur privé, le milieu universitaire, les médias et les citoyens) a accès aux données et à l'information dont il a besoin pour comprendre le fonctionnement de son gouvernement.	
utilisateur de données	Personne ou organisation qui accède à des données, les télécharge ou les republie, ou qui utilise des données pour élaborer des applications, des représentations visuelles, des rapports ou d'autres produits d'information, ou des services.	
vocabulaire	Ensemble de termes destinés à un usage particulier. Les vocabulaires peuvent aller de simples, comme le schéma RDF largement utilisé, FOAF et Dublin Core, à des vocabulaires complexes comportant des milliers de termes, comme ceux utilisés en soins de santé pour décrire les symptômes, les maladies et les traitements. Les vocabulaires jouent un rôle très important dans les données liées, notamment pour faciliter l'intégration des données. Le Portail du gouvernement ouvert du GC utilise des vocabulaires pour aider à décrire les données et l'information et permettre une recherche plus efficace des données et de l'information ouvertes du Canada.	Vocabulaire du catalogue de données (DCAT)